

FÉDÉRATION DE LA MARNE
POUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE 51

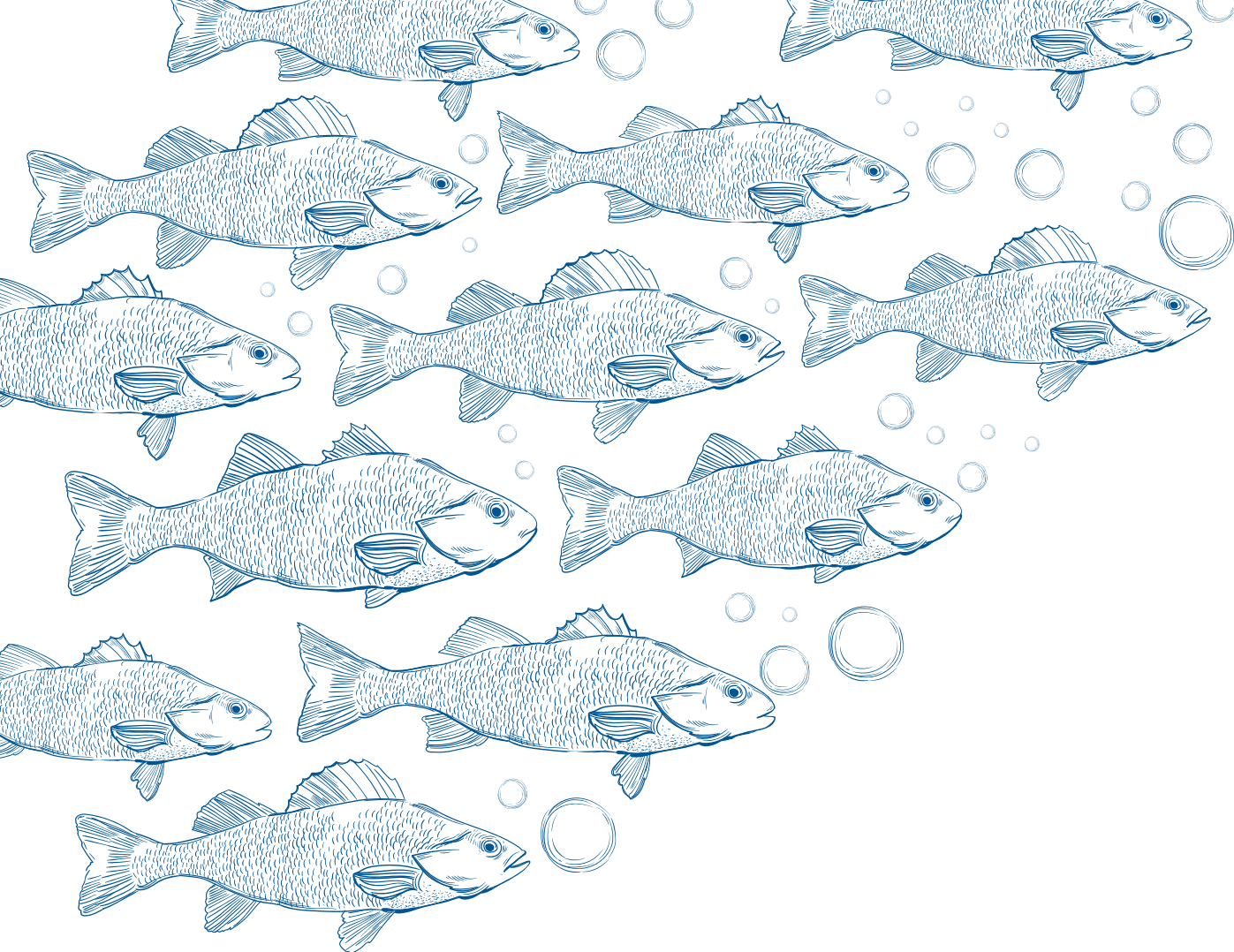
RAPPORT
ACTIVITÉ
2025

PARTAGEONS
LA

*Pêche
attitude*

Assemblée générale du 11 AVRIL 2026
www.peche51.fr





SOMMAIRE

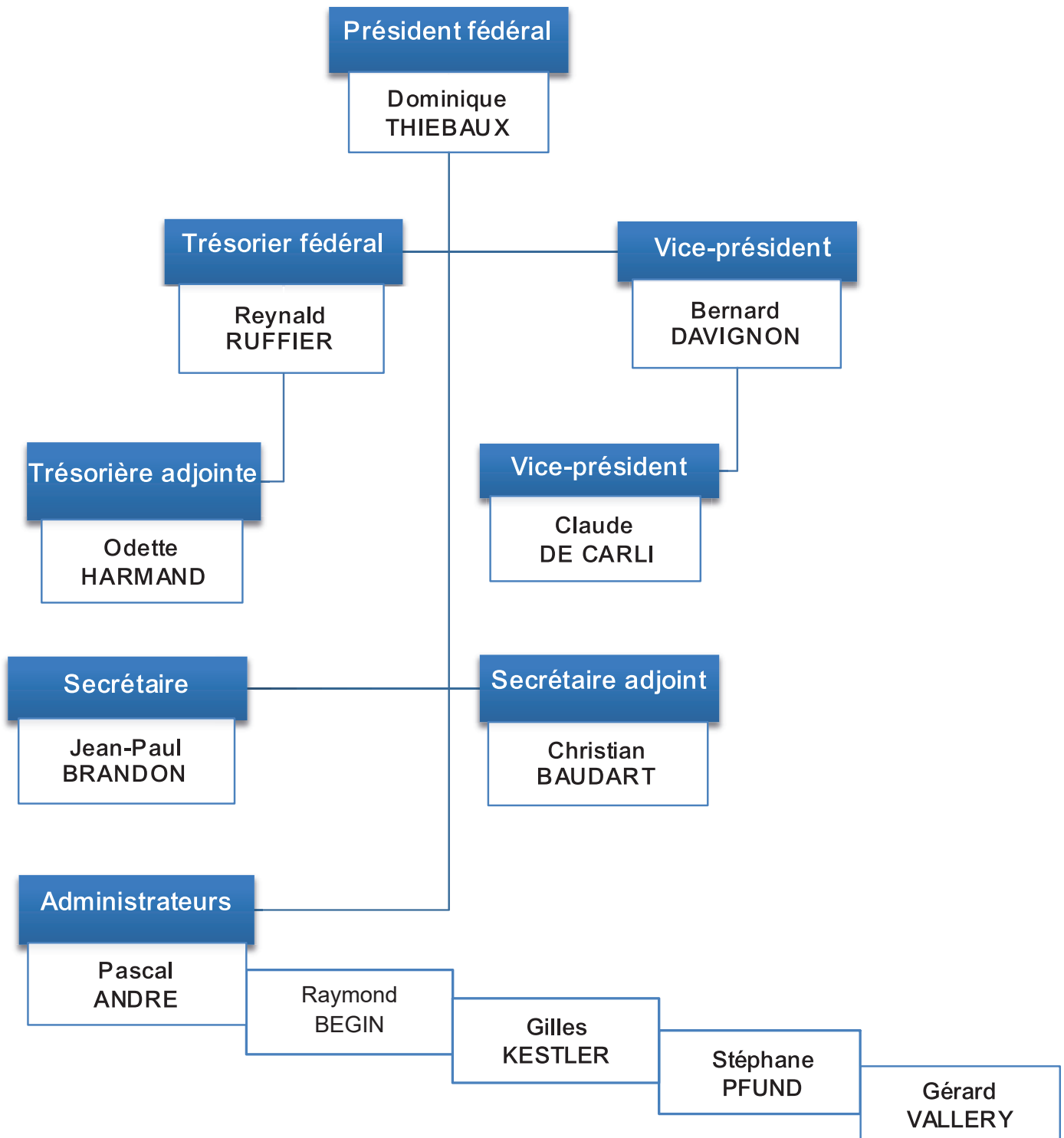
LA FÉDÉRATION	3
PRÉSENTATION DES AAPPMA	4
RÉUNIONS, RENDEZ-VOUS FÉDÉRAUX	6
SITUATION HYDROLOGIQUE	9
STATISTIQUES CARTES DE PÊCHE	12
ANIMATION - ÉDUCATION - PROMOTION - COMMUNICATION	16
GARDERIE ET SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES	24
ATTEINTES AUX MILIEUX AQUATIQUES	29
TECHNIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES	32
BILAN FINANCIER ET BUDGET	59
GLOSSAIRE	66

LA FÉDÉRATION

La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Marne (FDAAPPMA51) est une association « loi 1901 », reconnue d'utilité publique (article L.434-4 du code de l'Environnement) et agréée au titre de la protection de l'environnement (article L.141-1 du code de l'Environnement). Sa vocation principale consiste à encadrer et promouvoir la pratique de la pêche de loisirs, à sensibiliser à l'importance de la préservation de l'environnement, ainsi qu'à œuvrer pour la conservation et la restauration des écosystèmes aquatiques du département.

Son fonctionnement est assuré par un conseil d'administration composé de bénévoles élus qui se réunissent régulièrement pour discuter de divers sujets et se tenir informés des enjeux actuels.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



PRESENTATION DES AAPPMA

La Fédération a pour rôle, entre autres, de fédérer vingt-six associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

AAPPMA	PRÉSIDENT	TRÉSORIER
La Saumonée de Bétheniville	Denis SPICY	Frédéric CHARTON
La Vesle Noblette de Bouy	Denis GIRARD	Vincent GUILLAUMET
La Raquette châlonnaise de Châlons	Dominique THIEBAUX	Gilles KESTLER
L'Ablette chausséenne de La Chaussée	René VAUTRAIN	Daniel DANIZEL
La Truite de Courtisols	Jean-Luc GUYOT	Luc LALLEMENT
Le Gardon de Crugny	José DEMOULIN	Xavier OUDIN
La Vandoise de Dormans	Pierre LAURIER	Martial LAURIER
La Truite qui saute d'Ecury-le-Repos	Cédric BARRE	Claude OCHRON
Les Pêcheurs de la Chée marnaise d'Heiltz-le-Maurupt	Gilles GAUTHIER	Vincent CHAFFAUT
Le Gardon de Larzicourt	Guy ANTONELLY	Maryse GUYOT
L'Ablette de Magenta	Pascal ANDRE	Patrice COLLARD
La Gaule de Pargny-sur-Saulx	Franck ALTMAYER	Christian PASSEMART
La Bredouille de Pogny	Gérard DRIVIERE	Dominique MATHIEU
AAPPMA de Pontfaverger	Dario TONIZZO	PATRICK BARBE
La Perchette de Port à Binson	Francis GRANZAMY	Hubert MILLARD
Le Syndicat des Pêcheurs de Reims et de la Région	Pascal ROBIN	Reynald RUFFIER
La Rosette de Sainte-Menehould	Willy CARDON	Jackie MOIZAN
La Manne de Saint-Ouen et Domprot	Thierry CHARTON	Alain ROYER
Le Hotu de Saint-Rémy en Bouzémont	Jean-Pierre BAUCHET	Vivian GIMENEZ
Le Scion de Sermaize-les-Bains	Bernard DAVIGNON	Henri JOUVENEAUX
La Noquette de Sézanne-Anglure	Christian BRINAR	Jean-Claude DIDIER
La Salmonide de Vanault-les-Dames	Daniel TASQUIN	Stéphane CHARLIER
La Semoigne de Verneuil	Gilles FROMENT	Dominique DESCOTES
Le Carpillon de Verrières	Francis ROBINET	Mickael DAGAS
Le Barbeau de Villers-en-Argonne	Christian BAUDART	Jean-Paul BRANDON
La Raquette vitryate de Vitry-le-François	Raymond BEGIN	Alain BARBIER

Source FDAAPPMA51

1. RESSOURCES HUMAINES

La Fédération de la Marne pour la pêche emploie sept salariés œuvrant au sein de cinq pôles spécifiques qui sont :

- Le pôle administratif et financier
- Le pôle surveillance des milieux aquatiques et garderie
- Le pôle technique
- Le pôle animation, éducation et communication
- Le pôle entretien

1.1 Mouvement du personnel

M. Tewann BEAUCHARD embauché le 20 janvier 2025 en tant que chargé de missions techniques.

1.2 Formation du personnel

- Formation HABELLEC 510 recyclage opération d'ordre électrique BT non-électricien, M. Maxime IBANEZ, M. Stéphane KOROBETSKI
- Formation complète-préparation aux habilitations BE Manœuvre, M. Tewann BEAUCHARD

1.3 Bénévoles

La Fédération sollicite occasionnellement les bénévoles issus des vingt-six AAPPMA. Leur intervention est principalement requise lors des événements de pêche, des manifestations ponctuelles, des sorties en garderie et des opérations de pêche électrique. Certains ont suivi des formations pour obtenir le certificat de compétence de citoyen de sécurité civile et d'autres pour se préparer aux habilitations BE manœuvre et exécutant de pêche électrique.

1.4 Stagiaires

Monsieur Alexandre EVRARD, étudiant à l'UFA ESUPCOM Reims « en 1ère année initiale communication » a effectué un stage au sein de la Fédération du 13 mai au 31 juillet 2025, en tant que chargé de communication. L'objectif de ce stage était de lui permettre de se mettre en situation professionnelle afin d'acquérir des compétences et de mobiliser les acquis de sa formation. Ses missions ont principalement porté sur le développement de la communication sur les réseaux sociaux ainsi que sur la contribution à la mise en forme de la plaquette PSE.

Madame CAMILLE BARASCUT, étudiante en deuxième année de Master à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, a effectué un stage du 2 juin au 15 octobre 2025. L'objectif de ce stage était de concevoir une cartographie des linéaires d'écoulement en période d'étiage dans le département de la Marne. Dans ce cadre, elle a participé à la mise en œuvre du protocole de suivi lors d'une partie de la campagne 2025 et a réalisé une synthèse de l'évolution des linéaires d'écoulement sur l'ensemble des cours d'eau suivis, présentée sous forme cartographique. Elle a également produit et analysé des sorties graphiques permettant d'examiner les corrélations entre les kilomètres de linéaires d'écoulement et les seuils réglementaires de gestion de l'eau. Enfin, elle a contribué à la conception d'un poster présentant le suivi de ces linéaires, destiné à la diffusion et à la valorisation des résultats obtenus au cours de son stage.

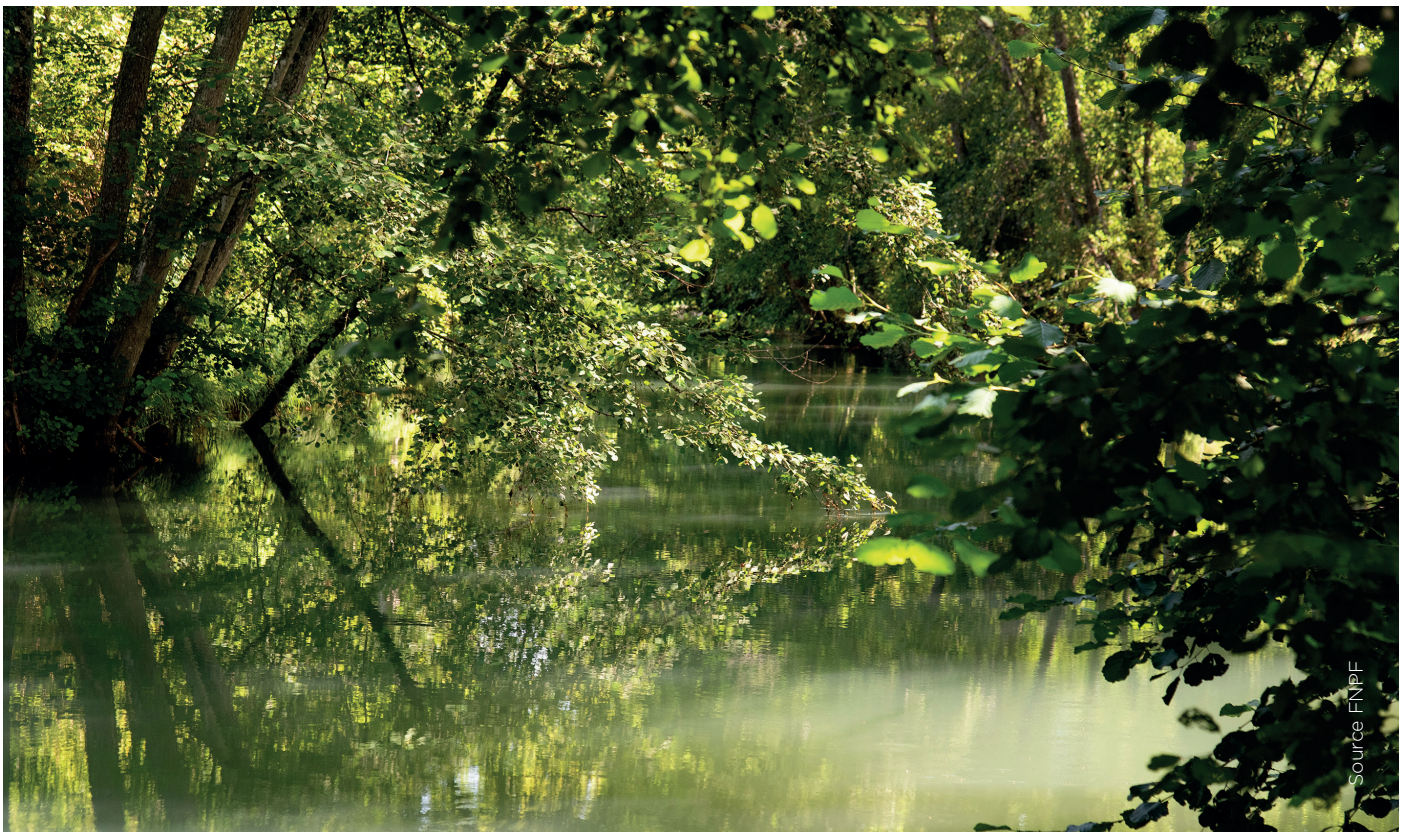
2. ACTIVITÉS STATUTAIRES

Les réunions statutaires :

- Le bureau s'est réuni quatre fois : 29/01/, 14/03/, 26/06, 22/10
 - Le conseil d'administration s'est réuni quatre fois : 14/03, 26/06, 22/10, 28/11
- L'assemblée générale ordinaire s'est tenue en présentielle le 12/04

Les réunions des commissions :

- Commission technique : les 05/02 et 22/10
- Commission garderie : les 05/02 et 22/10
- Commission animation-communication : le 04/12.



3. RÉUNIONS, RENDEZ-VOUS FÉDÉRAUX

3.1. Les instances représentatives de la pêche associative

Association Régionale du Grand Est (ARGE)

- 25/02 | Préparation séminaire à Matougues (51)
- 28/02 | Accueil séminaire à Matougues (51)
- 01/03 | Séminaire de l'ARGE à Matougues (51)
- 02/03 | Séminaire de l'ARGE à Matougues (51)
- 22/03 | Conseil d'administration à Nomexy (88)
- 16/05 | Assemblée Générale à Épinal (88)
- 17/05 | Assemblée Générale à Épinal (88)
- 21/05 | Réunion logiciel RH en visio
- 06/06 | Conférence sur la restitution de l'Étude du poids socioéconomique de la pêche en visio
- 04/10 | Conseil d'administration à Nomexy (88)

Association de pêche (AAPPMA)

- 15/02 | Assemblée Générale Ordinaire et fête de Centenaire AAPPMA La Ferté Gaucher/Esternay à La Ferté Gaucher (77)
- 14/03 | Assemblée Générale Ordinaire de l'AAPPMA de Larzicourt à Larzicourt (51)

Communauté de Communes de la Région de Suippes (CCRS)

- 14/03 | Réunion de restitution du suivi 2024 de la qualité des cours d'eau de la CCRS à Suippes (51)

Fédérations (FDAAPPMA)

- 29/03 | Assemblée générale de la Fédération de la Meuse à Nixeville Blercourt (55)
- 05/04 | Assemblée générale de la Fédération de l'Aisne à Guise (02)
- 05/04 | Assemblée Générale de la Fédération de l'Aube à la Maison de la Pêche et de la Nature à Lusigny-sur-Barse (10)

Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF)

- 08/01 | Journées Techniques Nationales à Paris (75)
- 09/01 | Journées Techniques Nationales à Paris (75)
- 20/05 | Webinaire SI pêche et ses fonctionnalités concernant les pêches électriques
- 22/06 | Assemblée générale FNPF à Paris (75)
- 23/06 | Congrès FNPF à Paris (75)
- 20/10 | Réunion d'information sur le lancement de la campagne « sauvons nos rivières Act 4 » en visio
- 16/11 | Séminaire FNPF élargi aux AR et UB à Paris (75)

Syndicat National des structures Associatives de la Pêche de Loisir (SNAPL)

- 06/02 | Formation sur les différentes procédures de licenciement en visio
- 27/03 | Formation sur les différentes procédures de licenciement en visio
- 05/06 | Formation sur les différentes procédures de licenciement en visio
- 21/06 | Assemblée générale à Paris (75)
- 25/09 | Formation sur les différentes procédures de licenciement en visio

Union des Fédérations des AAPPMA du Lac du Der (UFAPPMA)

- 03/04 | Conseil d'administration à la Maison des Pêcheurs à Guiffaumont (51)
- 25/04 | Assemblée générale Ordinaire à Giffaumont (51)
- 29/10 | Conseil d'administration à Guiffaumont (51)

Union des Fédérations du Bassin Seine-Normandie (UFBSN)

- 15/01 | Présentation projet TIGRE 2 en visio
- 12/03 | Conférence de Bassin Seine Normandie à Paris (75)
- 15/04 | Conseil d'administration en visio
- 09/05 | Assemblée générale à Cherbourg (50)
- 10/05 | Assemblée générale à Cherbourg (50)
- 29/09 | Conseil d'administration en visio
- 20/10 | Conseil d'administration en visio
- 25/11 | Réunion AR/UB/FNPF en visio
- 26/11 | Journée technique et politique au siège de la Fédération 51 à Saint-Memmie (51)

Union des Fédérations du Bassin Rhin Meuse (UFBRM)

- 22/03 | Conseil d'administration de l'ARGE/UBRM à Nomexy (88)
- 20/05 | Journée annexes hydrauliques à Charny-sur-Meuse (55) et Mouron (08)
- 04/10 | Conseil d'administration de l'ARGE et de l'UBRM à Nomexy (88)
- 28/11 | Réunion technique de lancement WebPDPC en visio

Union Réciprocaire du Nord-Est (URNE)

- 10/04 | Conseil d'administration à Chamarande (52)
- 25/04 | Assemblée générale à Compiègne (60)
- 26/04 | Assemblée générale à Compiègne (60)
- 27/04 | Assemblée générale à Compiègne (60)
- 22/05 | Salon Pêche FNPF à Nantes (44)
- 23/05 | Salon Pêche FNPF à Nantes (44)
- 24/05 | Salon Pêche FNPF à Nantes (44)
- 25/05 | Salon Pêche FNPF à Nantes (44)
- 26/05 | Salon Pêche FNPF à Nantes (44)
- 22/07 | Réunion de bureau à Nancy (54)
- 23/10 | Conseil d'administration à Chamarande (52)

3.2 Les services de l'Etat

Conseil Départementale de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

- 20/11 | Visio
- 18/12 | Visio

Direction Départementale des Territoire (DDT)

- 11/03 | Comité de ressource en eau à Châlons (51)
- 13/05 | Bilan intermédiaire des actions du PAOT à Châlons (51)
- 25/04 | Invitation réunion groupe départemental de suivi du cormoran à Châlons (51)
- 16/07 | Comité de ressource en eau à Châlons (51)

Comité de pilotage des sites Natura 2000

- 20/06 | Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés à Venteuil (51)

Ramsar

- 13/05 | Rendez-vous avec les partenaires de pêche-Ramsar « Etangs de la Champagne Humide » en visio
- 17/06 | Rendez-vous avec les partenaires de pêche-Ramsar en visio
- 12/12 | Cotech « Amélioration et valorisation des connaissances des gravières du site Ramsar « Etangs de la champagne humide » (fédération de chasse, Grand Est) en visio

3.3 Nos partenaires de terrain

Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)

- 12/03 | Conférence de bassin à Courbevoie (92)
- 18/03 | Rencontres techniques des animateurs des milieux aquatiques et humides de Seine-Amont à Sens (89)
- 20/03 | Copil AESN FD à Saint-Memmie (51)
- 03/04 | Rendez-vous avec référente AESN FD51 à Saint-Memmie (51)
- 28/10 | Réunion départementale Marne/Meuse (UH Aisne amont – co-construction du programme de mesure PDM) en visio
- 17/11 | Co-construction du PDM-Unité hydrographique Saulx et Ornain en visio
- 08/12 | Copil AESN/Fédération contrat 2025-2027 à Saint-Memmie (51)

Commission locale de l'Eau (CLE)

- 24/10 | Réunion d'informations à Gueux (51)

Parc de la Montagne de Reims

- 20/06 | Comité de pilotage Natura 2000 à Venteuil (51) Région du GRAND EST- site de Châlons-en-Champagne
- 31/01 | Copil du SAGE Nappe de la craie à Châlons-en-Champagne (51)
- 15/05 | Copil du SAGE Nappe de la craie à Châlons-en-Champagne (51)
- 17/12 | Copil Nappe de la craie à Châlons en Champagne (51)

Schéma d'Aménagement de de Gestion des Eaux des Deux Morin (SMAGE)

- 06/03 | Cotech actualisation modèle d'estimation et prédiction des crues à La Ferté Gaucher (77)

Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieur (SMAVAS)

- 31/03 | Copil à Sainte-Menehould (51)
- 04/07 | Réunion chantier travaux AH bras de la Tourbe à Servon-Melzicourt (51)
- 28/07 | Réception travaux AH bras de la Tourbe à Servon-Melzicourt (51)

Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suipe (SIABAVE)

- 20/02 | Réunion projet AH à Jonchery-sur-Vesle (51)
- 23/09 | Journée technique AESN département (51)
- 04/11 | Réunion projet RCE Beaumont-sur-Vesle à Reims (51)

Syndicat Mixte de la Marne Moyenne (S3M)

- 26/02 | Cotech, réunion étude Somme, Soude, Berle et Coole (phase1) visio
- 11/03 | Réunion avec le SYDEAR, étude de la Moivre à Châlons-en-Champagne (51)
- 17/03 | Copil S3M à Châlons en Champagne (51)
- 05/12 | Cotech réunion étude Somme, Soude, Berle et Coole (phase2) visio

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin (SMAGE)

- 06/03 | SMAGE 2 Morin-Comité de pilotage des Phases 1 et 2- Étude hydrologique et hydraulique des bassins versants des Deux Morin et identification des zones d'expansion de crues à La Ferté Gaucher (77)
- 15/04 | Cotech, DIA, présentation diagnostic zone hydromorphologique autour du Grand Morin en visio

Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Voire (SMABV)

- 18/09 | Restitution de l'étude hydromorphologique à Droyes (52)

Voies Navigables de France (VNF)

- 26/05 | Réunion d'information sur travaux de dragage CMRO à Chaumont (52)
- 02/10 | Réunion d'information sur travaux de dragage CMRO à Chaumont (52)

3.4 Promotion – communication – animation

Cabinet d'étude « Terre d'avance »

- 29/01 | Programmation des ateliers départementaux de l'étude du poids sociaux Économique de la pêche dans la région Grand Est à Saint-Memmie (51)

Fédération des Chasseurs de la Marne (FDC51)

- 11/04 | Assemblée générale à la Maison de chasse et de la Nature au Mont Choisy à Fagnières (51)
- 11/12 | Réunion convention Fédération de la Chasse et de la Pêche à Fagnières (51)

Office de Tourisme de la Marne

- 29/01 | Conseil d'administration à Châlons-en-Champagne (51)
- 29/04 | Invitation à une rencontre avec les partenaires socio-professionnels de l'Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne (51)

Salon éco-tourisme

- 10/10 | Participation salon au lycée François I à Vitry-le-François (51)
- 11/10 | Participation salon au lycée François I à Vitry-le-François (51)

Journée Fishing Tour

- 14/06 | Compétition finale régionale à Metz (57)

Entreprise Influence

- 16/06 | Rendez-vous création d'un stand d'exposition en visio
- 28/08 | Formation montage stand foire à Châlons en Champagne (51)

Union Commercial Industrielle Artisanale (UCIA)

- 13/03 | Réunion avec président de l'UCIA pour participation foire de Châlons à Châlons (51)
- 29/08 | Participation/stand de la Fédération à la foire de Châlons-en-Champagne (51)
- 30/08 | Participation/stand de la Fédération à la foire de Châlons-en-Champagne (51)
- 31/08 | Participation/stand de la Fédération à la foire de Châlons en Champagne (51)

Radio «Ici Champagne-Ardenne »

07/04 | Préparation interview du président fédéral sur ouverture brochet par téléphone

25/04 | Interview du président fédéral sur ouverture brochet par téléphone

3.5 Tribunal / avocat

Tribunal de police

28/10 | Audience tribunal à Châlons-en-Champagne (51)

02/12 | Audience tribunal à Châlons-en-Champagne (51)

3.6 Administration et gestion financière

Administratif

18/02 | Rendez-vous pour l'achat d'un étang à l'Office Notarial de Maitre Emilio D'ANZI et Olivier THINUS à Châlons-en-Champagne (51)

27/02 | Rendez-vous avec organisme SPONC pour conformité évacuation WC à Chepy (51)

28/03 | Signature acte notarié pour l'achat d'un étang à l'Office Notariale de Maitre Emilio D'ANZI et Olivier THINUS à Châlons-en-Champagne (51)

10/06 | Rendez-vous conseiller financier Banque Postale à Saint-Memmie (51)

Bilan financier –contrôle des comptes

19/02 | Examen des comptes par le cabinet comptable Décimale à Saint-Memmie (51)

27/02 | Remise du bilan certifié par le cabinet comptable Décimale à Saint-Memmie (51)

07/03 | Commission contrôle à Saint-Memmie (51)

30/07 | Renseignements pris auprès du cabinet comptable à Saint-Memmie (51)

3.7 Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Entreprises missionnées pour le compte de la Fédération à Saint-Memmie (51)

14/02 | Vérification des installations électriques par l'entreprise Socotec

22/02 | Vérification des appareils de climatisation par l'entreprise Astu-froid

25/02 | Vérification des extincteurs portatifs par l'entreprise Sapian

12/03 | Réparation clôture (vandalisée) par l'entreprise Dépit

13/03 | Réparation portail (moteur) par l'entreprise Peres

26/03 | Vérification gilets de sauvetage par l'entreprise Bureau Veritas

10/07 | Rendez-vous avec responsable XEFI pour installation « firewall »

13/11 | Diagnostic DUERP avec entreprise QSE Consult

4. CONVENTION

26/03 | Signature Convention FDAAPPMA51-Gendarmerie à la préfecture à Châlons-en-Champagne (51)

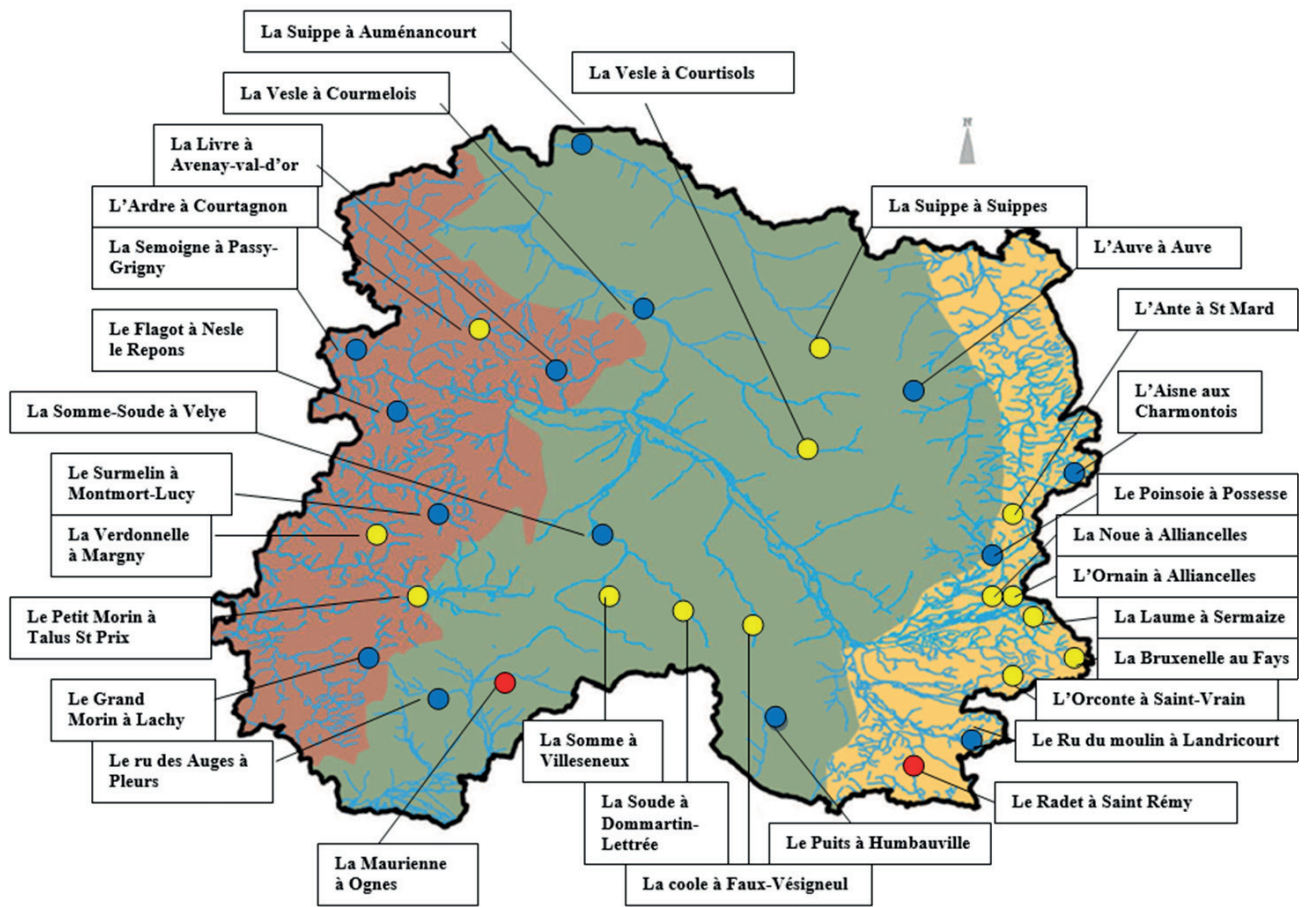
28/05 | Inauguration de la Brigade Territoriale Mobile « Bocage et Côteaux » à la caserne Sous-lieutenant Charlot à Châlons en Champagne (51)

24/06 | Invitation moment de convivialité pour le départ du Colonel Romuald de la CRUZ à Châlons en Champagne (51)

SITUATION HYDROLOGIQUE



TROISIÈME CAMPAGNE ONDE 2025, LE 26 JUIN 2025



Source réseau Onde OFB

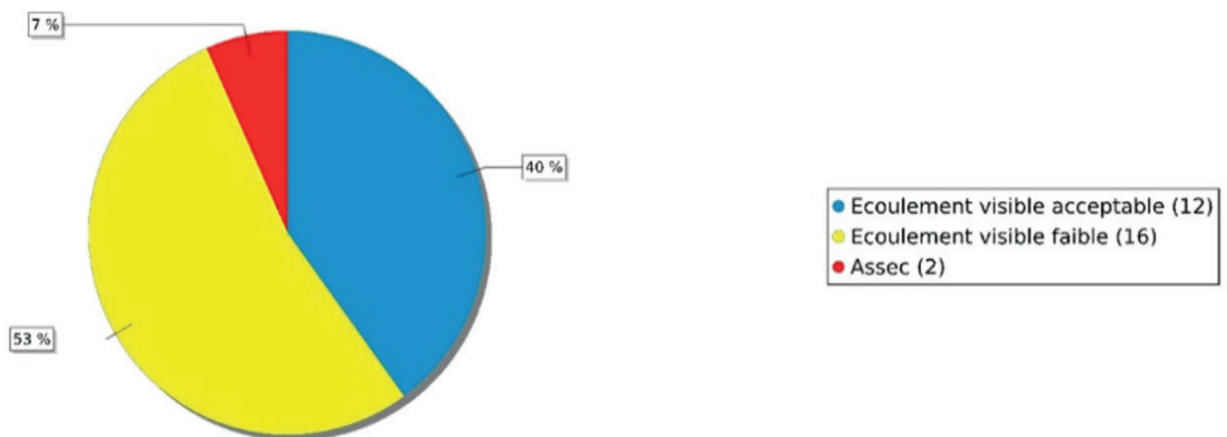
Légende

- Écoulement visible
- Écoulement visible faible
- Écoulement non visible
- Assec

Hydroécorigions de niveau 2

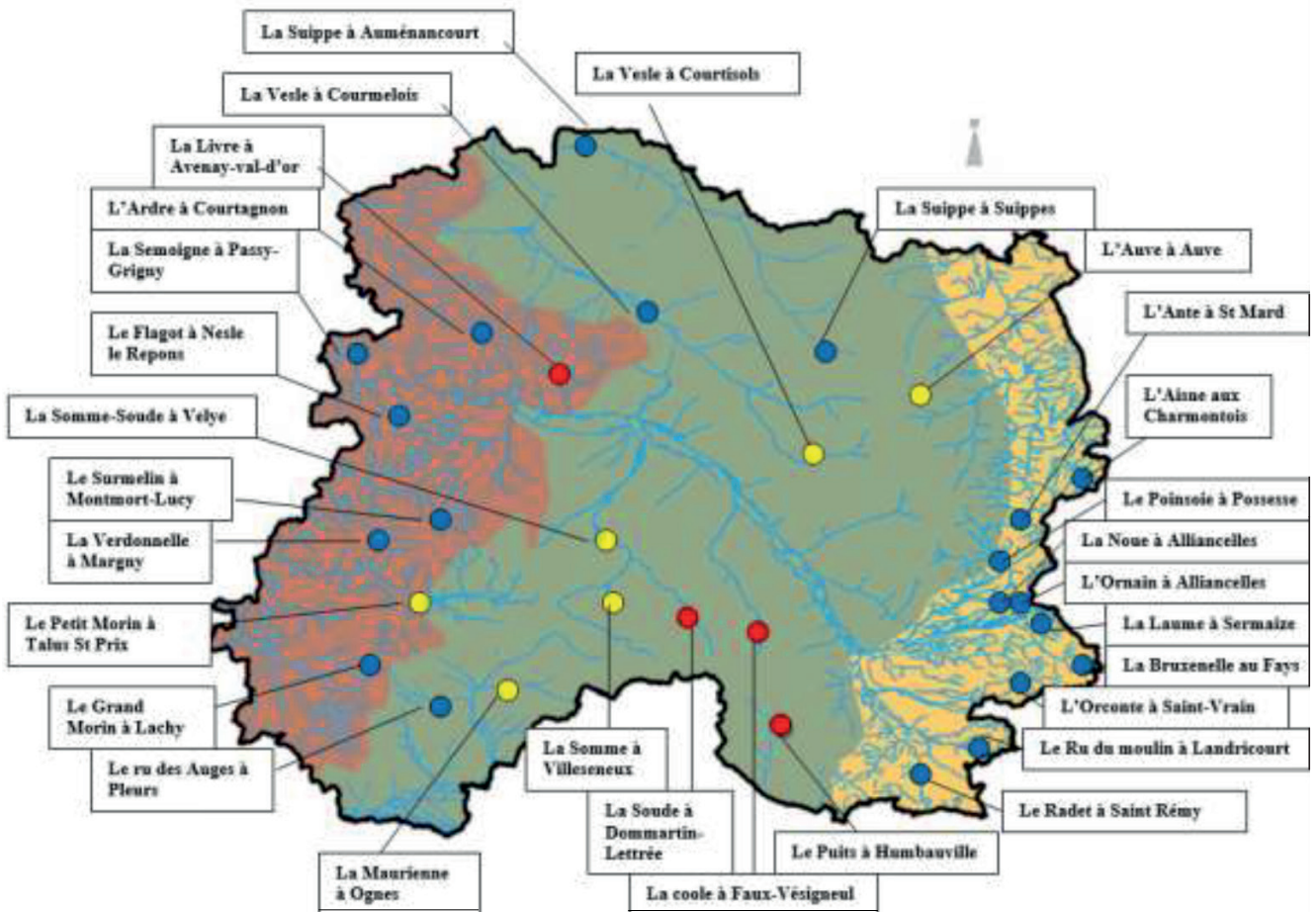
- BP-Ile de France
- Champagne humide
- TC-auréole crétace

SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉCOULEMENT POUR LA CAMPAGNE USUELLE DE JUIN 2025



Périmètre géographique
Départements : 51

HUITIÈME CAMPAGNE ONDE 2025, LE 26 NOVEMBRE 2025



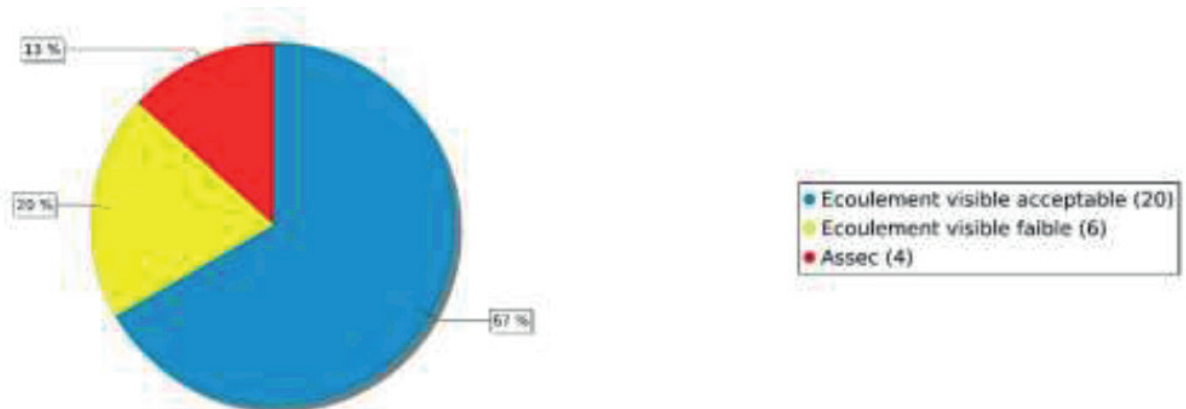
Légende

- Écoulement visible
- Écoulement visible faible
- Écoulement non visible
- Assec

Hydroécocorégions de niveau 2

- BP-Ile de France
- Champagne humide
- TC-auréole crétace

SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉCOULEMENT POUR LA CAMPAGNE USUELLE DE NOVEMBRE 2025



Périmètre géographique
Département : 51

La situation s'améliore sur la nappe de craie, même si des assèchements sont toujours observés sur la Coole, Soude et le Puits. Les autres cours d'eau de la nappe de craie présentent des écoulements très faibles. Sur les autres hydroécocorégions la situation est normale.

STATISTIQUES CARTES DE PÊCHE



ANALYSE DE LA SITUATION DES PÊCHEURS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MARNE EN 2025

La situation des pêcheurs dans le département de la Marne s'inscrit dans un contexte marqué par plusieurs enjeux environnementaux, sanitaires et climatiques qui influencent directement la pratique de la pêche de loisir. Activité largement ancrée dans le territoire et pratiquée sur de nombreux cours d'eau et plans d'eau, la pêche demeure une composante importante des loisirs de plein air dans le département. Toutefois, plusieurs événements et évolutions ont impacté les conditions de pratique au cours de l'année.

L'un des faits marquants de l'année 2025 concerne l'épisode de grippe aviaire survenu autour du lac du Der. Cette situation sanitaire a conduit les autorités à prendre des mesures temporaires de restriction d'accès à certaines zones naturelles afin de limiter la propagation du virus. Dans ce contexte, la pêche a été suspendue ponctuellement sur certains secteurs du site. Cette décision a entraîné une interruption temporaire de l'activité sur un lieu particulièrement fréquenté par les pêcheurs du département et des territoires voisins. Ces restrictions ont suscité une certaine frustration parmi les pratiquants et ont également pu avoir un impact indirect sur l'économie locale liée aux activités de plein air et au tourisme.

Par ailleurs, les conditions climatiques observées au cours de l'année ont également influencé la situation des milieux aquatiques. Comme dans d'autres territoires du Grand Est, plusieurs épisodes de sécheresse ainsi que des variations importantes des débits des cours d'eau ont été constatés. Ces phénomènes peuvent entraîner une baisse du niveau des rivières et une dégradation temporaire des conditions de vie pour certaines espèces piscicoles. Le stress environnemental subi par les poissons, associé à la réduction de certains habitats aquatiques, peut rendre les conditions de pêche plus difficiles pour les pratiquants. Ces évolutions illustrent plus largement les effets du changement climatique sur les écosystèmes aquatiques et constituent un défi croissant pour la gestion durable des milieux.

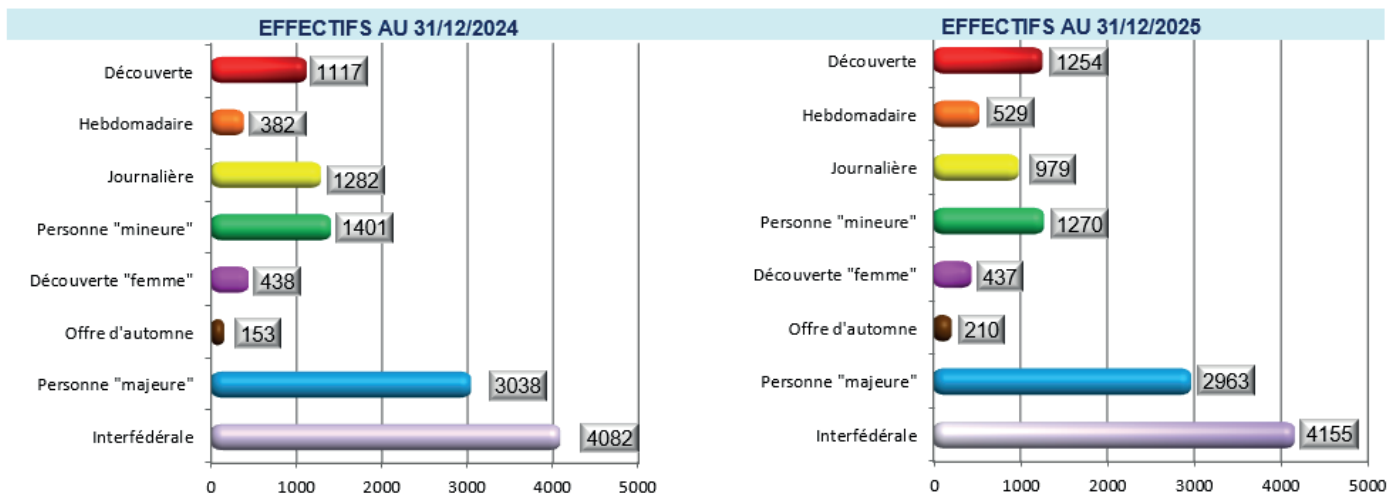
Dans ce contexte, la vie associative joue un rôle essentiel dans le maintien de la dynamique de la pêche de loisir dans le département. La Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique ainsi que les associations locales de pêche participent activement à la gestion et à la préservation des milieux aquatiques. Elles interviennent notamment à travers des actions de suivi des populations piscicoles, des opérations de rempoissonnement, ainsi que par l'organisation d'animations et d'initiations destinées à sensibiliser le public, en particulier les jeunes, à la découverte et à la protection des milieux naturels. Malgré les contraintes rencontrées au cours de l'année, ce tissu associatif demeure particulièrement actif et engagé.

L'ensemble de ces éléments met en évidence plusieurs défis pour les pêcheurs du département. La préservation de la biodiversité aquatique et l'amélioration de la qualité de l'eau apparaissent comme des enjeux majeurs pour garantir la pérennité de la pratique. Par ailleurs, l'adaptation aux effets du changement climatique devient une problématique centrale pour la gestion des milieux et l'évolution des conditions de pêche.

Ainsi, en 2025, la situation des pêcheurs dans la Marne reste globalement stable, avec une activité toujours bien implantée sur le territoire. Néanmoins, les restrictions sanitaires ponctuelles, les évolutions climatiques et les enjeux environnementaux croissants rappellent l'importance d'une gestion attentive et durable des milieux aquatiques. L'avenir de la pêche dans le département dépendra en grande partie de la capacité des acteurs locaux à concilier la pratique de loisir avec la préservation des écosystèmes.

VARIATIONS DU PRODUIT DES COTISATIONS FÉDÉRALES 2024-2025

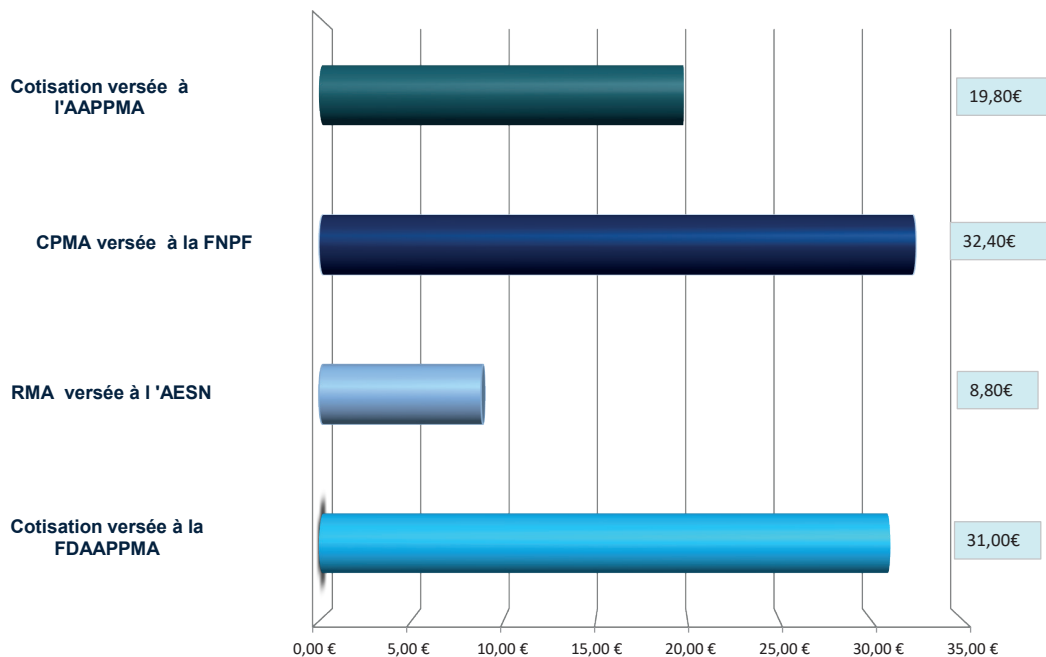
Cartes	2024		2025		ÉVOLUTION DE L'ANNÉE 2024 PAR RAPPORT 2025		
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	%	Nombre	Montant
Interfédérale	4082	123 684,60 €	4155	128 805,00 €	▲ 1,79%	▲ 73	▲ 5 120,40 €
Personne "majeure"	3038	92 051,40 €	2963	91 853,00 €	▼ -2,47%	▼ -75	▼ 198,40 €
Offre d'automne	153	2 317,95 €	210	3 255,00 €	▲ 37,25%	▲ 57	▲ 937,05 €
Découverte "femme"	438	4 905,60 €	437	4 894,40 €	▼ -0,23%	▼ -1	▼ 11,20 €
Personne "mineure"	1401	16 812,00 €	1270	15 240,00 €	▼ -9,35%	▼ -131	▼ 1 572,00 €
Journalière	1282	7 179,20 €	979	6 755,10 €	▼ -23,63%	▼ -303	▼ 424,10 €
Hebdomadaire	382	3 896,40 €	529	5 713,20 €	▲ 38,48%	▲ 147	▲ 1 816,80 €
Découverte	1117	4 244,60 €	1254	4 765,20 €	▲ 12,26%	▲ 137	▲ 520,60 €
TOTAL	11893	255 091,75 €	11797	261 280,90 €	▼ -0,81%	▼ -96	▲ 6 189,15 €



Source FDAAPPMA51

RÉPARTITION DU MONTANT DE LA CARTE DE PÊCHE «PERSONNE MAJEURE» ANNÉE 2025

Montant total unitaire = 92,00€

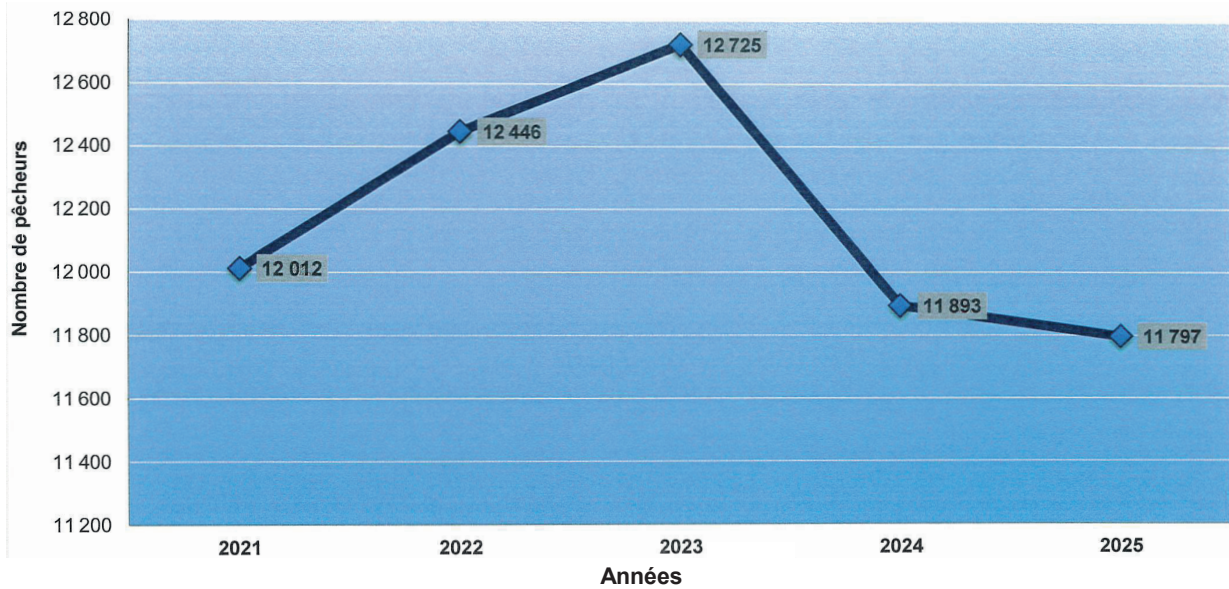


Source FDAAPPMA51

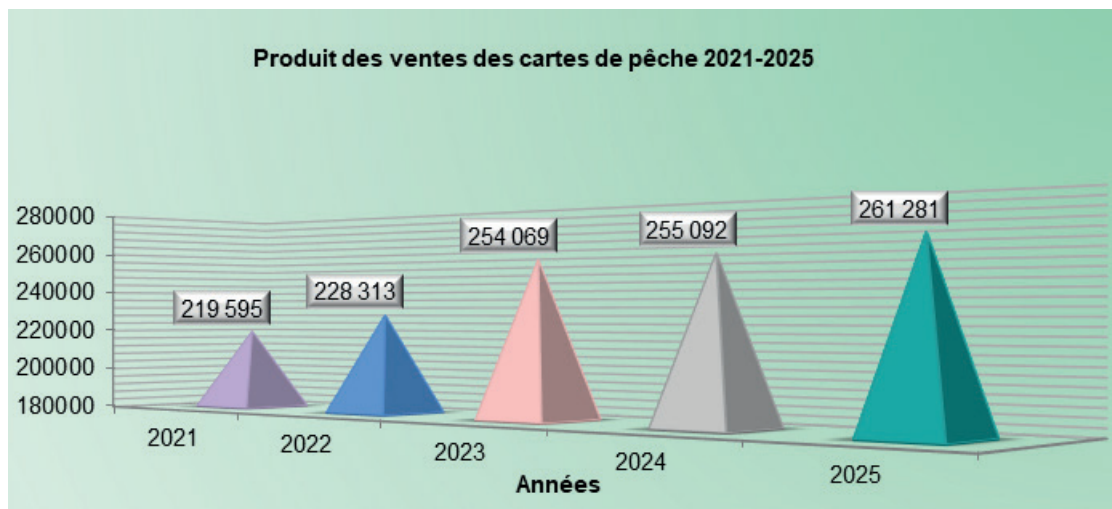
Pour rappel :

- La cotisation de l'AAPPMA est versée à l'association de pêche concernée
- La cotisation pour les milieux aquatiques (CPMA) est la contrepartie financière revenant à la FNPF
- La redevance pour la protection du milieu aquatique (RMA) est versée à l'Agence de l'Eau
- La cotisation de la FDAAPPMA est gardée par la Fédération

ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE PÊCHEURS DE 2021 À 2025

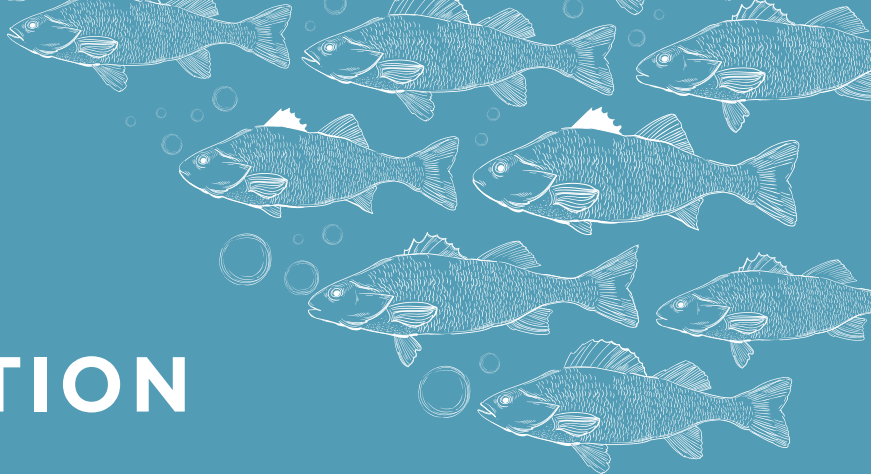


ÉVOLUTION DU PRIX DES CARTES DE PÊCHE 2021-2025



Source FNP

ANIMATION ÉDUCATION PROMOTION COMMUNICATION



La Fédération de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a poursuivi, au cours de l'année, ses missions « d'animation pêche et éducation à l'environnement et au développement durable ». Ces actions ont été encadrées par nos deux animateurs titulaires du BPJEPS, avec l'appui précieux des bénévoles, dont l'engagement contribue activement à la réussite de ces interventions.



Animation pêche à la tirette avec le CSC à Vitry-le-François, avril 2025
Source FDAAPPMA51



Animation float-tube, CSC de Vitry-le-François, Plichancourt, juin 2025
Source FDAAPPMA51

1. ACTIONS D'ANIMATION

1.1 Initiations à la pratique de la pêche

L'année a été marquée par la réalisation de 36 sorties d'initiation à la pêche, organisées en partenariat avec divers acteurs locaux, tels que les IME de Ville-en-Selve et de Sainte-Menehould, l'Office de Tourisme de Châlons, ainsi que des établissements scolaires et centres spécialisés. Ces sessions ont permis aux participants d'acquérir les bases théoriques et pratiques de la pêche, tout en apprenant à identifier les espèces et à respecter leur environnement. Cinq techniques ont été abordées : le coup, le leurre, le tenkara (pêche à la mouche simplifiée), la pêche aux écrevisses et l'utilisation du float-tube (siège flottant).



Animation pêche aux leurres avec L'EREA de Châlons-en-Champagne, gravière privée, juin 2025
Source FDAAPPMA 51





Stage d'été 2025, canal de Sermaize-les-Bains, août 2025
Source FDAAPPMA51

1.2 Stage d'été multitechniques

Au cours de l'année, il a été reconduit un stage de pêche de 8 jours, proposé gratuitement aux enfants. Les participants ont pu s'initier à plusieurs techniques, notamment le tenkara, les leurres, le Toc, la pêche aux écrevisses, le float-tube et la pêche au coup. La réussite et la gratuité de ce stage reposent sur un modèle de coopération solide. Ce stage est organisé conjointement par les AAPPMA de Heiltz-le-Maurupt, Sermaize-les-Bains, Vitry-le-François et Pargny-sur-Saulx, ainsi que par la Fédération départementale de Pêche. Il bénéficie également du soutien précieux de partenaires privés — RectoVerso, Structure Bois Concept et Roughol — dont l'implication contribue directement à la pérennisation de ce rendez-vous, dédié à la transmission de notre passion pour la pêche aux jeunes générations.

2. ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Apprendre à connaître la nature revient à apprendre à la protéger. Le pôle animation a ainsi poursuivi ses actions de sensibilisation des jeunes générations à la richesse et à la fragilité des écosystèmes. Comme les années précédentes, la Fédération a collaboré avec la Fédération départementale des chasseurs pour animer douze journées d'éducation à l'environnement. Parallèlement, elle a conduit douze journées de sensibilisation en autonomie totale.

Le Pôle animation rapporte être intervenu auprès d'un public très varié : des écoles maternelles aux lycées, en passant par les écoles élémentaires, les structures spécialisées (IME, EREA) et les centres socioculturels. Qu'elles se déroulent en salle ou au bord de l'eau, les animations privilégient l'expérience et le jeu pour aborder des sujets essentiels :

- **Le cycle de l'eau** : à travers de petites expériences ludiques, les enfants découvrent le fonctionnement du cycle de l'eau
- **Les petites bêtes de la mare ou de la rivière** : après avoir exploré le cycle de vie de la libellule, les participants sont invités à identifier les larves récoltées afin de calculer la «note» de santé de la rivière grâce à l'outil scientifique simplifié IBGN
- **La chaîne alimentaire** : l'animateur explique comment les relations alimentaires permettent de comprendre l'équilibre fragile d'un écosystème, comme celui de la mare
- **La continuité écologique** : les animations présentent la notion de continuité écologique pour illustrer une rivière en bonne santé, où l'eau et les poissons circulent librement
- **La zonation piscicole** : l'animateur fait découvrir ce concept écologique qui classe les cours d'eau en différentes zones successives, de la source à l'embouchure, en fonction de caractéristiques physiques (pente, température, courant) et des espèces qui y vivent. Le modèle le plus célèbre est celui de Huet, qui définit quatre zones principales en Europe, chacune nommée d'après l'espèce dominante



Pour illustrer ces concepts, un jeu ludique, réalisé en plastique recyclé, a été utilisé afin de faciliter la compréhension et rendre l'animation plus interactive.

Animation d'éducation à l'environnement à la FDAAPPMA51
Source FDAAPPMA51

Chiffres clés

45 séances d'EEDD

92 classes soit 1191 enfants sensibilisés

60 Sorties

3. PROMOUVOIR LA PÊCHE

La Fédération se donne pour mission de faire découvrir la pêche au plus grand nombre.

A travers événements et compétitions, chacun peut partager son expérience et ses savoirs, favorisant la transmission et le lien entre générations.

3.1 La Fête de la Pêche

Chaque premier dimanche de juin, c'est l'occasion idéale pour s'initier gratuitement et profiter de l'expérience des passionnés. A cette occasion, plusieurs AAPPMA se sont mobilisées, notamment à Villers-en-Argonne, Sainte-Menehould, Reims et Sézanne et Châlons-en-Champagne pour partager leurs techniques et connaissances des rivières.



Fête de la pêche, Châlons-en-Champagne, juin 2025
Source FDAAPPMA51

Fête de la pêche, Villers-en-Argonne, juin 2025
Source FDAAPPMA51

3.2 Foire de Châlons

Comme chaque année, la Fédération a participé à la 79^e Foire Exposition de Châlons-en-Champagne en y tenant un stand. Pour l'occasion, un stand professionnel a été réalisé par un standiste afin de mieux représenter la Fédération, grâce à une subvention de 10 000 € accordée par la FNPF. Près de 750 photos souvenirs y ont été prises, tandis que les visiteurs ont pu s'amuser et découvrir de nouvelles expériences grâce au simulateur de pêche, et obtenir des informations via la « roue des connaissances ». Les salariés et les membres du conseil d'administration ont répondu avec enthousiasme à toutes les questions, créant un véritable moment d'échanges chaleureux. L'événement a rencontré un franc succès, laissant déjà présager avec enthousiasme la prochaine édition.



Création d'un stand foire exposition - Source FDAAPPMA51



Foire de châlons, Châlons-en-Champagne, septembre 2025 - Source FDAAPPMA 51

3.3 Junior Fishing Tour : place aux jeunes champions

Ce circuit national, destiné aux moins de 18 ans, a permis de mettre en avant les jeunes talents marnais. Les compétiteurs ont été répartis en deux catégories : les juniors, âgés de 8 à 13 ans, et les espoirs, de 14 à 17 ans. Le concept a reposé sur des rencontres conviviales, au coup ou aux leurres, visant à décrocher le titre de champion de France. Parmi les jeunes représentant le département de la Marne, quatre se sont qualifiés pour la finale régionale qui s'est tenue à Metz en juin 2025, tandis que Maël Vanderbeke s'est distingué en terminant quatrième au championnat de France à Cloyes-trois-rivières (dept. 28). Ces résultats témoignent du dynamisme et du potentiel de la jeunesse marnaise dans la discipline.



JFT, Novembre 2024,
Jard de Châlons - Source FDAAPPMA51



JFT finale régionale, Metz, juin 2025
Source FDAAPPMA51

3.4 Challenges inter IME

Le challenge inter IME : un championnat sur mesure a opposé les jeunes des instituts médico-éducatifs de Sainte-Menehould et Ville-en-Selve. Après six séances de préparation, la compétition a été vécue avec une immense fierté par les participants et les encadrants.



Animation pêche au coup avec les IME, juillet 2025
Source FDAAPPMA51

3.5 Création de l'Atelier Pêche et Nature du Perthois

La Fédération départementale a participé à la création et au lancement d'une toute nouvelle école de pêche qui vient de voir le jour, portée par une ambition commune et d'un bel esprit de solidarité. Pour offrir aux jeunes du territoire une expérience de qualité, trois AAPPMA du secteur du Perthois (Vitry-le-François, Heiltz-le-Maurupt et Sermaize-les-Bains) ont décidé de s'unir, regroupant ainsi leurs moyens humains et matériels. Cette mutualisation exemplaire permet aujourd'hui de proposer un Atelier Pêche Nature (APN) parfaitement encadré et équipé.

Chaque mercredi, l'école transmet la passion de la pêche et le respect de la biodiversité aux jeunes de 8 à 17 ans. L'organisation a été pensée pour s'adapter à l'âge de chacun : la matinée est réservée aux dix plus petits, tandis que l'après-midi accueille dix adolescents pour un perfectionnement plus technique.

Au cœur de cette réussite, on a retrouvé l'engagement humain : ce sont au total onze bénévoles passionnés qui se sont relayés chaque semaine pour accompagner les enfants. Grâce à leur patience et à leur savoir-faire, ils ont transmis non seulement l'art de tenir une canne, mais aussi une véritable éducation à l'environnement et à la protection des milieux aquatiques. Ce projet collectif a été une chance pour la jeunesse de se reconnecter à la nature dans une ambiance conviviale et solidaire.



Animation pêche, APN Perthois, Etang privé, Novembre 2025 - Source FDAAPPMA51



Animation pêche, APN Perthois, Etang de Plichancourt, avril 2025
Source FDAAPPMA51



Education à l'environnement, APN Perthois, Sermaize-les-Bains, mars 2025 - Source FDAAPPMA51

4. COMMUNIQUER ET AGIR POUR LA NATURE

4.1 «J'aime la Nature Propre»

Cette année, la Fédération a participé à la journée «J'aime la nature propre» avec quinze éco-délégués du Lycée François 1er de Vitry-le-François. Accompagnés par les bénévoles de l'AAPPMA «La Raquette Vitryate», ils ont parcouru les berges du canal pour procéder à un grand ramassage de déchets. Cette initiative a permis de sensibiliser dès le plus jeune âge à la protection de la nature, contribuant ainsi à garantir un avenir plus propre et durable. L'engagement des jeunes et la mobilisation de tous les participants ont été particulièrement appréciés.

4.2 Une Fédération connectée

De nombreux outils en ligne ont permis à la Fédération de communiquer efficacement, notamment via son site internet, Facebook et Instagram. Les publications ont porté sur les campagnes «Sauvons nos rivières», les missions de la Fédération telles que la restauration d'annexes, les pêches électriques ou les animations, ainsi que sur les informations fournies par la FNPF concernant la pêche et la biodiversité. Des publications ont également été diffusées sur les dates des assemblées générales des associations de pêche, ainsi que sur les événements organisés par la Fédération ou les AAPPMA. Pour les échanges avec les abonnés de la page Facebook, un chargé de développement a également apporté son soutien au pôle animation afin de répondre aux sollicitations portant principalement sur la réglementation, les parcours de pêche ou les signalements de pollution ainsi que pour la communication de la Fédération sur les réseaux sociaux et sur son site internet (www.peche51.fr).

Le suivi du trafic du site www.peche51.fr a montré que le nombre d'utilisateurs a évolué au cours de l'année. Au premier trimestre, 6 959 utilisateurs ont consulté le site, 8 294 au deuxième trimestre, 7 312 au troisième et 7 287 au quatrième, soit un total de 29 852 utilisateurs sur l'ensemble de l'année. Il apparaît une augmentation de la fréquentation par rapport à l'année précédente, qui avait enregistré 27 362 utilisateurs en 2024, ce qui illustre l'intérêt croissant des internautes pour le site de la Fédération.



J'aime la nature propre, Vitry-le-François, Mars 2025 - Source FDAAPPMA51

5. PROJETS 2026

5.1 Orientations des Animations 2026

L'année 2026 s'inscrira dans une dynamique de consolidation des acquis et de développement de nouveaux formats d'apprentissage. Les actions se concentreront sur quatre axes.

5.2 Dynamiser les Écoles de Pêche (APN) et la Jeunesse

Le Challenge Inter-APN constituera un pilier de l'animation fédérale et il sera renouvelé avec une phase de concertation prévue dès le début de 2026. S'agissant des séjours estivaux, il a été précisé que le stage d'été sera maintenu en août. Par ailleurs, un projet de stage de pêche itinérant sera soumis aux AAPPMA pour le mois de juillet, dans le but de renforcer la proximité avec ces associations et de proposer des journées accessibles sur l'ensemble du département.

5.3 Inclusion et partenariats sociaux

Il a été souligné que la dimension sociale de la pêche restera une priorité. Le partenariat avec les IME de Sainte-Menehould et de Ville-en-Selves sera pérennisé, et le challenge inter-IME sera maintenu pour favoriser l'échange et l'épanouissement des enfants.

La collaboration avec le centre social et culturel de Vitry-le-François s'intensifiera avec un stage programmé du 14 au 16 avril 2026, complété par trois journées d'animation pêche familiale. Par ailleurs, le renouvellement des sessions sur l'étang de Plichancourt en juillet confirmera l'excellente entente avec le service sportif de la ville.

5.4 Éducation à l'Environnement

L'engagement de la Fédération en faveur de la biodiversité se traduira par la pérennisation du partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Marne. Pour 2026, dix dates communes sont déjà planifiées afin de coordonner au mieux les actions. Parallèlement, les interventions indépendantes en éducation à l'environnement se poursuivront, en ciblant les publics scolaires et périscolaires habituels, dans le but de sensibiliser les jeunes à la protection des milieux aquatiques et de renforcer leur compréhension des enjeux environnementaux.

D'autre part, de nouveaux jeux pédagogiques seront matérialisés en partenariat avec l'imprimerie Recto Verso, afin d'offrir une approche plus ludique et interactive et de mieux capter l'attention des différents publics lors des animations. Cette démarche vise à allier éducation et engagement concret pour la biodiversité, en rendant les activités à la fois instructives et attractives.

5.5 Orientations des Événements 2026

L'animation événementielle de la Fédération s'articulera autour de quatre rendez vous majeurs en 2026 :

- **Mars** : Opération « J'aime la nature propre »
Cette opération se tiendra comme un moment fort de mobilisation citoyenne, organisée en collaboration avec la Fédération des Chasseurs de la Marne.
- **Avril** : Junior Fishing Tour
Le circuit de compétition pour les jeunes sera renouvelé afin de valoriser la pratique de la pêche chez les moins de 18 ans et de stimuler leur engagement dans la discipline.
- **Mai** : Moov'o'Der
La Fédération envisage sa participation à cet événement, sous réserve d'une coordination préalable avec les organisateurs, pour proposer des animations attractives et renforcer la visibilité de ses actions.
- **Septembre** : Foire exposition de Châlons-en-Champagne
La Fédération sera présente pour faire découvrir ses missions, ses animations et ses initiatives en faveur de la pêche et de la biodiversité aux visiteurs.



GARDERIE ET SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES



1. BILANS GARDERIE FÉDÉRALE ET AAPPMA

1.1 Domaine de surveillance

Le domaine de surveillance de la Fédération reste inchangé par rapport à 2024. Il comprend 277 km de cours d'eau de 1^{ère} catégorie et 665 km de cours d'eau de 2^e catégorie, pour un total de 942 km sur les 3 855 km de linéaire que compte le réseau hydrographique marnais. Cette surveillance permet de suivre efficacement l'état des cours d'eau et de veiller à la préservation des milieux aquatiques sur l'ensemble du département.

1.2 Constitution de la garderie fédérale et des AAPPMA

La brigade fédérale est composée de trois agents assermentés, commissionnés par le Président de la Fédération. Ces agents interviennent sur les parcours gérés par la Fédération ainsi que sur ceux des AAPPMA et participent principalement aux sorties programmées par l'agent coordinateur, telles que :

- Les ouvertures de pêche,
- Les sorties de nuit,
- Les sorties du week-end.

GARDERIE FÉDÉRALE		GARDERIE AAPPMA
Agent coordinateur	GPP bénévoles	GPP bénévoles
Stéphane KOROBETSKI	Lionel HARMAND Laurent THÉVENART	26 gardes-pêche particuliers (GPP) contrôlent le territoire respectif de leur AAPPMA

Source FDAAPPMA51

Par ailleurs, ces agents prennent une part active aux nombreuses pêches électriques, qu'il s'agisse d'inventaires ou d'opérations de sauvetage, permettant ainsi de mieux connaître l'état des milieux aquatiques et de protéger les populations de poissons.

En parallèle, la brigade composée de vingt-six gardes-pêches particuliers d'AAPPMA assermentés également, assurent la surveillance des cours d'eau au sein des AAPPMA qui les ont commissionnés. Chacun intervient principalement sur le territoire correspondant à son commissionnement, même si certains sont agréés pour plusieurs AAPPMA, ce qui permet une couverture plus étendue et une meilleure coordination locale.

L'agent coordinateur de la Fédération joue un rôle central dans l'organisation de la garderie AAPPMA. Il participe aux sorties communes programmées, accompagne les gardes sur le terrain et les aide dans la rédaction des procès-verbaux. Sa disponibilité permanente permet également de répondre à toutes les questions liées à la réglementation de la pêche, garantissant ainsi un suivi cohérent et sécurisé des activités sur l'ensemble des parcours.

1.3 Bilan d'activité de la brigade fédérale

La brigade fédérale a réalisé un total de 117 sorties durant l'année, au cours desquelles elle a effectué 774 contrôles. Ces interventions ont permis de dresser 28 procès-verbaux, suite à 29 infractions relevées sur les parcours surveillés.

1.4 Bilan de la garderie des AAPPMA

Les Gardes-Pêche Particuliers (GPP) des AAPPMA ont réalisé 1 502 sorties au cours de l'année, au cours desquelles ils ont effectué 3 192 contrôles. Ces interventions ont conduit à l'établissement de 8 procès-verbaux, suite à 13 infractions relevées sur les territoires surveillés.



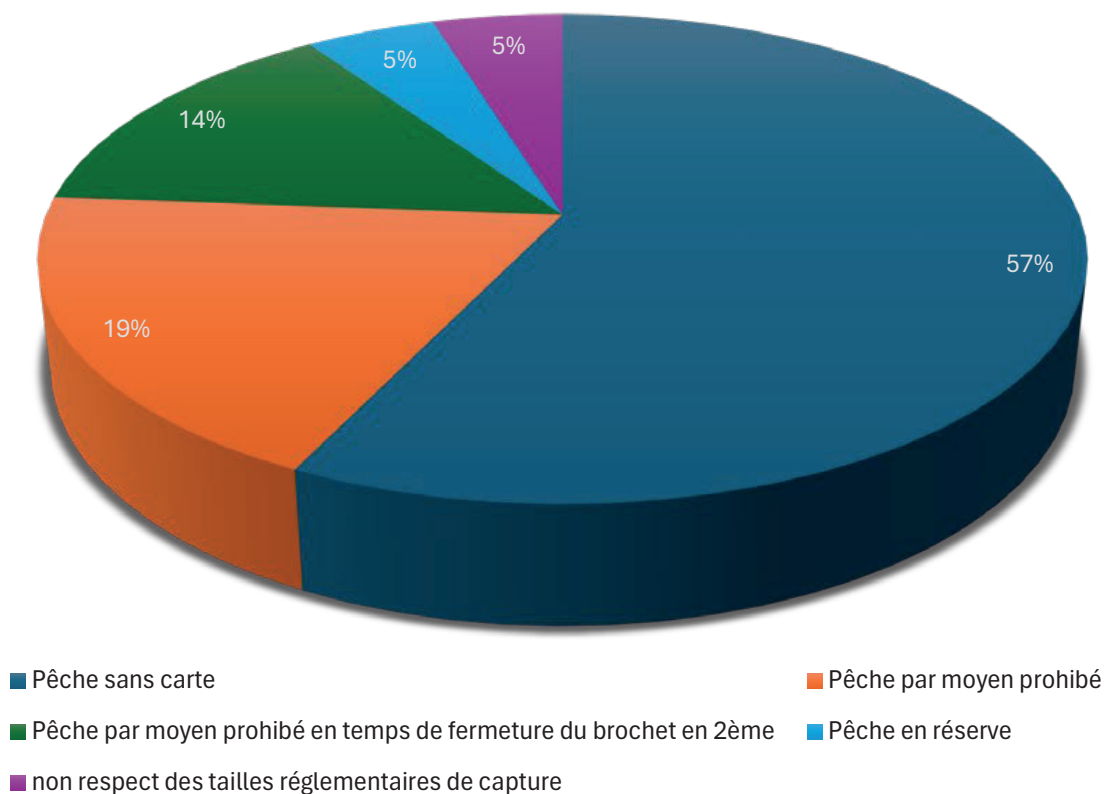
1.5 Répartition des procès-verbaux et des infractions constatées

Le nombre de procès-verbaux enregistrés à la FDAAPPMA s'élève à 36 au total, dont 28 émanant de la brigade fédérale et 8 provenant de la garderie des AAPPMA.

INFRACTIONS CONSTATÉES	BRIGADE FÉDÉRALE	GARDERIE AAPPMA	AAPPMA GESTIONNAIRE
Pêche sans carte	19	5	Châlons-en-Champagne (11) ; Magenta (7) ; Vitry-le-François (3) ; Port-à-Binson (1) ; Sermaize-les-Bains (1) ; Reims (1)
Pêche par moyen prohibé	5	3	Châlons-en-Champagne (4) ; Sermaize-les-Bains (1) ; Pogany (1) ; Pargny-sur-Saulx (1) ; FDAAPPMA (1)
Pêche par moyen prohibé en temps de fermeture du brochet	1	5	Châlons-en-Champagne (5) ; Reims (1)
Non-respect des tailles réglementaires de capture	2	0	Pargny-sur-Saulx (2)
Pêche en réserve	2	0	Châlons-en-Champagne (1) ; Pogany (1)
TOTAL DES INFRACTIONS	29	13	42 infractions constatées

Source FDAAPPMA51

RÉPARTITION DES INFRACTIONS



Source FDAAPPMA51

1.6 Traitements des procès-verbaux

Trente-six procès-verbaux ont été enregistrés dans le département de la Marne. Les infractions relevées concernent majoritairement la pêche sans carte, souvent associée à la pêche en période d'interdiction dans les eaux de deuxième catégorie ou à l'usage de procédés de pêche prohibés. Quelques cas de capture de poissons de taille non réglementaire ou de pêche dans des réserves ont également été constatés. Ces infractions traduisent à la fois des comportements de non-respect de la réglementation et une méconnaissance partielle des règles de pratique.

Du point de vue des suites, la majorité des dossiers ont été régularisés via le paiement d'une transaction civile ou la prise d'une carte de pêche. Certains dossiers ont nécessité des relances administratives, et plusieurs ont été transmis au tribunal de police, la Fédération se constituant partie civile pour garantir l'application effective de la loi. Quelques procédures ont été retardées ou classées en raison de difficultés d'identification ou d'adresse introuvable.



Source FNPF

Sur le plan statistique :

- Une majeure partie des infractions ont été réglées rapidement par transaction
- Quelques dossiers ont fait l'objet de rappels en raison de l'absence de réponse
- Plusieurs affaires ont été transmises au tribunal de police avec constitution de partie civile
- Quelques procédures ont été classées sans suite ou retardées pour des motifs administratifs

Cette synthèse met en évidence l'importance du travail de contrôle et de suivi réalisé par les agents de la police de la pêche. Elle souligne également la nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation auprès des pêcheurs, afin de prévenir les infractions les plus fréquentes et d'assurer une pratique responsable et durable de la pêche, tout en protégeant les milieux aquatiques et la biodiversité du département.

2. FORMATION DES GARDES PÊCHE PARTICULIERS

Lorsqu'un Président d'AAPPMA souhaite commissionner un nouveau garde-pêche particulier, il commence par vérifier que le candidat répond à toutes les conditions nécessaires. Il doit être majeur, ne pas siéger au sein du Conseil d'Administration de l'AAPPMA et disposer d'un casier judiciaire vierge. Certaines professions étant incompatibles avec le rôle de GPP, il doit également s'assurer que le candidat n'exerce pas de fonctions dans la police judiciaire, qu'il ne soit pas maire ou adjoint, policier municipal, garde champêtre ou agent de l'OFB, de l'ONF ou des DDT.

Une fois ces vérifications effectuées, le Président d'AAPPMA procède à l'inscription du candidat pour la formation, entièrement prise en charge par la FDAAPPMA51. L'inscription se fait par courrier ou par mail à l'agent coordinateur et doit fournir toutes les informations nécessaires pour permettre l'organisation de la session.

Le candidat suit alors la formation, qui lui permet d'acquérir les connaissances et compétences indispensables pour intervenir sur le terrain : contrôle des parcours, réglementation, sécurité et suivi des milieux aquatiques. À l'issue de cette formation, il devient officiellement GPP et peut commencer à exercer sa mission au service de la protection des cours d'eau et de la biodiversité.

La formation des Gardes-Pêche Particuliers (GPP) se compose de deux modules distincts :

- **Module 1** : il traite des notions juridiques de base ainsi que des droits et devoirs du GPP
- **Module 3** : il aborde les notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion des milieux aquatiques et de leurs ressources piscicoles, la réglementation de la pêche, ainsi que les principes généraux de rédaction des procès-verbaux.

En 2025, les deux modules ont été dispensés au siège social de la FDAAPPMA51 par l'agent coordinateur. Parmi les quatre candidats inscrits, trois ont suivi l'ensemble de la formation (AAPPMA Châlons-en-Champagne, Courtisols et Sainte-Menehould).

3. SIGNALEMENTS AUX ATTEINTES AUX MILIEUX

Le 28 mai 2025, une pollution ayant entraîné une mortalité piscicole a été signalée dans le cours d'eau « Sugnon », sur la commune de Cernay-en-Dormois. Le service départemental de l'OFB est rapidement intervenu et a pu identifier l'origine de la pollution ainsi que le responsable. Ce dernier a été verbalisé et condamné à une amende, illustrant l'efficacité des interventions et du suivi mis en place pour protéger les milieux aquatiques.

4. CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT DE GENDARMERIE

Le 26 mars 2025, un nouveau partenariat a été scellé entre le Groupement de Gendarmerie Départementale et la FDAAPPMA51, s'inscrivant dans le cadre de l'accord national signé un an plus tôt, le 6 mars 2024, entre la Fédération Nationale de la Pêche en France et la Gendarmerie Nationale. Cette collaboration visait à renforcer la lutte contre les atteintes à l'environnement et le braconnage, en facilitant le partage d'informations et la réalisation d'opérations conjointes sur le terrain.

Trois sorties communes avaient été programmées pour l'année : une pour l'ouverture du brochet et deux sorties nocturnes prévues au cours de l'été. Malheureusement, une des deux n'a pu se dérouler.

Le jour de l'ouverture du brochet, le 26 avril 2025, les équipes ont contrôlé 33 pêcheurs sur les différents parcours. Six procès-verbaux ont été dressés par la FDAAPPMA51 pour pêche sans carte, illustrant l'importance du contrôle pour garantir le respect des règles. Quelques mois plus tard, lors de la sortie nocturne, huit pêcheurs ont été contrôlés et un procès-verbal a été établi par la Brigade Territoriale Mobile pour pêche en dehors des heures autorisées.

Ces opérations ont montré toute l'efficacité de la collaboration entre la gendarmerie et la Fédération : coordination sur le terrain, contrôles ciblés et suivi rigoureux des infractions, permettant de protéger les milieux aquatiques et d'assurer une pêche responsable pour tous.

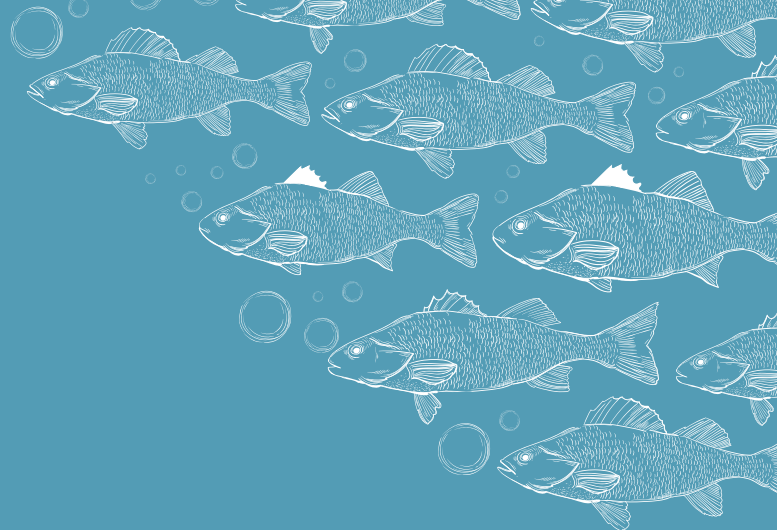


Signature de la convention en présence d'Henri Prévost, Préfet de la Marne, le Colonel Romuald de la Cruz, Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Marne et Monsieur Dominique Thiébaux, Président FDAAPPMA - Source FDAAPPMA51

5. PROJETS 2026

- La formation des Garde-Pêche Particuliers (GPP) se déroulera à l'automne pour le Module 1 et le Module 3
- Une formation spécifique à la police de la pêche sera organisée au Groupement de Gendarmerie Départementale, sous réserve de la signature de la convention de partenariat
- Un programme de sorties communes sera mis en place avec la Brigade Territoriale Mobile afin de renforcer la coordination et l'efficacité des opérations de contrôle sur le terrain

ATTEINTES AUX MILIEUX AQUATIQUES



ATTEINTES AUX MILIEUX AQUATIQUES

La Fédération a récemment été destinataire de plusieurs procès-verbaux établis par l'Office Français de la Biodiversité concernant des incidents de pollution. Ces procès-verbaux, cruciaux pour la préservation de l'environnement et la protection des écosystèmes, soulignent des faits préoccupants qui requièrent une attention immédiate.

Suivi des pollutions et interventions

• **Rivière l'Ante – Givry en Argonne (6 octobre 2022)**

Des rejets successifs d'un produit colorant rouge, nocif pour la vie aquatique, ont provoqué une pollution notable dans la rivière l'Ante, entraînant des conséquences à long terme pour les organismes vivant dans le cours d'eau. Le 4 avril 2023, l'OFB a dressé un procès-verbal à l'encontre de l'entreprise responsable, qui a reconnu sa responsabilité et s'est engagée à respecter la réglementation. L'entreprise a investi dans une machine ultra-performante ne produisant plus de déchets. Depuis, les contrôles de l'OFB n'ont relevé aucune nouvelle décharge colorée. Après contact avec l'OFB, il s'avère que le dossier est clôturé et qu'il a été transmis au parquet à Troyes. Après conseil demandé auprès de l'avocate de la Fédération et par rapport au dossier, celui-ci n'est pas poursuivable mais la Fédération se réserve toutefois la possibilité de constituer partie civile pour le principe.

• **Ruisseau du Moulin – Ventelay (22 mai 2023)**

Une fuite de fioul provenant d'une cuve de stockage non équipée de bac de rétention a provoqué une pollution dans le ruisseau du Moulin. La mairie a déposé plainte et s'est constituée partie civile. Le pollueur a été condamné à verser 300 € à celle-ci, somme qui a été reversée à une association locale venant en aide aux femmes victimes de violences. Etant donné que le pollueur a été déjà condamné, la Fédération ne s'est pas constituée partie civile. Le dossier est désormais clos.

• **Rivière Vesle – Courtisols (30 juin 2022)**

Un déversement accidentel d'un produit hautement toxique a contaminé la Vesle, entraînant l'interdiction de l'accès à la rivière et de l'utilisation de son eau. Un arrêté préfectoral du 6 juillet 2022 a interdit la pêche et la consommation de poisson. Le 17 octobre 2022, le président de la Fédération a déposé une plainte. L'OFB a demandé des analyses supplémentaires qui n'ont pas abouti en raison d'un manquement au sein de leur service. Un procès-verbal est en cours de finalisation et doit être transmis à la Fédération. Aucune action pénale n'a été engagée car l'infraction a été commise par un mineur de manière non intentionnelle. La Fédération envisage toutefois de se constituer partie civile en raison de l'impact écologique subi et a consulté son avocate pour engager une procédure. Affaire à suivre

• **Rûs de la Noue et de la Louva – La Noue (19 octobre et 29 novembre 2022)**

L'apparition de boues rouges de vinasse a entraîné une mortalité piscicole liée à la contamination organique et à une baisse du taux d'oxygène sur plusieurs centaines de mètres. Suite à la plainte du président de la Fédération, l'enquête a identifié un établissement pratiquant l'amendement vinasse-paille comme responsable. L'exploitant a reconnu les faits. La Fédération s'est constituée partie civile avec l'assistance de son avocat. L'entreprise a été jugée coupable et a été condamnée à verser 3 751 € à la Fédération, incluant environ 3 300 € de frais juridiques. Le Bureau de la Fédération a décidé de reverser 400 € à l'AAPPMA « La Fario du Haut-Morin ». Le dossier est désormais clos.

• **Canal latéral à la Marne – Omev (2 août 2024)**

La Fédération a signalé à l'OFB une pollution mécanique ressemblant à de la craie, donnant au canal une couleur blanche et un aspect laiteux, sans mortalité de poissons. Aucune poursuite pénale n'a été engagée, mais un courrier a été adressé au procureur général pour demander une indemnisation sous forme de réapprovisionnement en fingerlings. À ce jour, la demande reste toujours en attente, bien que l'OFB ait relancé l'affaire auprès du procureur.

- **Ruisseaux des Fées – Treslon (05 juillet 2025)**

Le 5 juillet 2025, une pollution par hydrocarbures a été constatée dans le ruisseau « des Fées » à Treslon (51). L'incident est survenu lorsqu'un exploitant agricole, ayant récemment installé un bac de rétention et de nouveaux réservoirs pour stocker des hydrocarbures, a manipulé de vieilles cuves afin d'estimer la quantité de fioul restante. Le contenu a été transvasé dans une cuve plastique de 100 litres pour informer du volume approximatif l'entreprise chargée de traiter ces liquides. Au cours de cette manipulation, la cuve en plastique, encore partiellement remplie de fioul, a commencé à fuir au niveau du robinet, probablement en raison de la chaleur ou d'une manipulation non intentionnelle. Une forte odeur de fioul ainsi que des traces d'irisation se sont rapidement répandues à la surface du ruisseau, révélant une pollution locale. Bien que la pollution n'ait pas concerné un grand linéaire et qu'aucune mortalité piscicole n'ait été constatée, le ruisseau, de vocation salmonicole, abrite également des écrevisses à pattes blanches, ce qui souligne la sensibilité écologique du site. L'exploitant a immédiatement mis en place des mesures pour limiter la propagation des hydrocarbures dans le réseau, réduisant ainsi le risque de préjudice pour le milieu aquatique. Après avis pris auprès de l'avocate de la Fédération, il a été estimé que le dossier serait difficilement défendable en justice, en raison de la probable absence d'intentionnalité, de l'effet de la chaleur sur la cuve et de l'absence de mortalité piscicole. Les actions rapides du pollueur pour limiter l'impact ont également joué en sa faveur. Cependant, la Fédération se réserve le droit de se constituer partie civile pour le principe.



Source FREEPIK

TECHNIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES



ACTIONS 2025

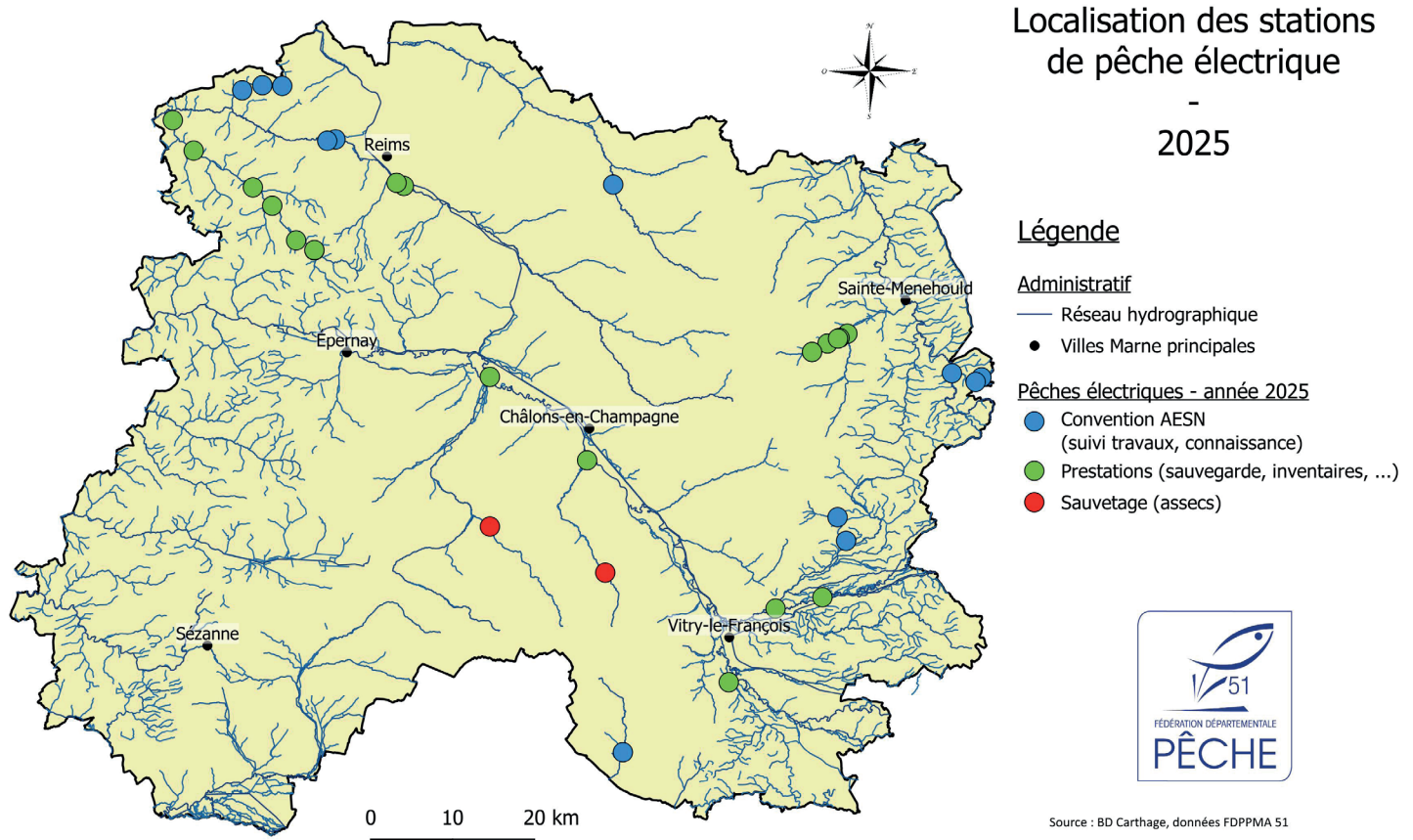
1. SUIVIS DES ESPÈCES ET DES MILIEUX

1.1 Suivis des peuplements piscicoles

La Fédération a réalisé 26 pêches d'inventaire scientifique ainsi que 2 pêches de sauvetages sur les cours d'eau du département. Ces inventaires avaient pour objectifs :

- Le suivi des peuplements piscicoles sur les lots des AAPPMA ou de la FDAAPPMA51,
- Le suivi piscicole de travaux de restauration écologique menés par différentes structures compétentes en termes de gestion des milieux aquatiques (syndicats de rivière, collectivités),
- Le suivi des populations d'anguilles via le « Monitoring Seine amont » piloté par l'association migrateurs SEINORMIGR
- Les pêches de sauvetage ont eu lieu durant la période estivale où certains cours d'eau se sont asséchés, entraînant un risque de mortalité pour la faune piscicole.

Le contrôle de sécurité annuel obligatoire de l'ensemble du matériel de pêche électrique a été réalisé par le Bureau Veritas (organisme de contrôle) le 26 mars 2025 au siège de la Fédération.



La plupart de ces inventaires ont pour but de suivre l'évolution des peuplements piscicoles dans le temps face aux différents facteurs écologiques mais également vis-à-vis du changement climatique et des modifications en termes de températures et d'hydrologie qu'il entraîne. Ils servent aussi d'indicateurs de suivi dans le cadre de travaux de restauration des rivières afin d'apprécier l'impact de ceux-ci sur le peuplement piscicole (cortèges d'espèces, densités, etc.).

Focus sur l'Auve

Le cas de l'Auve est un bon exemple de ce que peut donner un suivi piscicole dans le cadre de travaux de restauration. En 2020, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure (SMAVAS) a mené des travaux de restauration hydromorphologique (diversification des écoulements, création de banquettes en alternance) sur plusieurs secteurs ainsi qu'un projet de restauration de la continuité écologique sur l'ancien moulin de Gizaucourt avec la création d'une rivière de contournement. Avant les travaux, le vannage ainsi que le radier de l'ancien moulin de Gizaucourt posaient un problème de franchissabilité piscicole. Les écoulements sur le radier de 12m étaient laminaires avec un faible tirant d'eau et des vitesses d'écoulement élevées. Le suivi 5 années après travaux a permis d'observer une amélioration globale du fonctionnement écologique de l'Auve avec une reconquête progressive d'un peuplement typique de rivière de première catégorie piscicole notamment grâce à la transparence de l'ancien seuil du moulin de Gizaucourt. De plus ces travaux ont été bénéfiques pour de nombreuses espèces patrimoniales comme la lotte de rivière, espèce classe « en danger » sur la liste rouge des poissons du Grand Est.



Site de l'ancien moulin de Gizaucourt avant travaux



Site de l'ancien moulin de Gizaucourt après travaux - Source SMAVAS

NOTE IPR (Indice Poisson Rivière)

L'indice Poisson Rivière est un indicateur biologique utilisé en France pour évaluer la qualité des peuplements piscicoles d'un cours d'eau. Il permet de caractériser l'état écologique des masses d'eau dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Résultats de l'Indice Poisson Rivière (IPR)

2025

Légende

Administratif

— Réseau hydrographique

● Villes principales de la Marne

Classes de qualité IPR

● Bonne

● Moyenne



Source : BD Carthage, données FDPPMA 51

Résultats IPR des pêches d'inventaire 2025 - Source FDAAPPMA51

Cours d'eau	IPR	écart	Interprétation
Ardre (Courtagnon)	Bon	→	Bon
Ardre (Pourcy)	Bon	→	Bon
Ardre (Chaumuzy)	Bon	→	Bon
Ardre (Sarcy)	Bon	→	Bon
Ardre (Tramery)	Bon	→	Bon
Ardre (Courville)	Bon	→	Bon
Ardre (Fismes)	Bon	→	Bon
Auve (St-Mard/Auve)	Bon	→	Bon
Auve (St-Mard/Auve - étang)	Bon	→	Bon
Auve (La Chapelle-Felcourt)	Bon	→	Bon
Auve (Gizaucourt - amont)	Bon	→	Bon
Auve (Gizaucourt - aval)	Bon	→	Bon
Hardillon (Le Chemin)	Bon	↘	Perturbé
Suiippe (Vaudesincourt)	Bon	↘	Perturbé
Vanichon (amont)	Bon	↘	Perturbé
Auve (Voilemont)	Moyen	→	Perturbé
Thabas (Eclaires)	Moyen	→	Perturbé
Evre (Eclaires)	Moyen	→	Perturbé
Vanichon (aval)	Moyen	→	Perturbé

IPR et interprétation - Source FDAAPPMA51

PÊCHES ÉLECTRIQUES RÉALISÉES EN 2025 HORS PRESTATIONS

Cours d'eau	Commune	Date de l'opération	Objectif
Inventaires piscicoles			
Evre	Eclaires	07/08/2025	Suivi des peuplements piscicoles sur les lots de l'AAPPMA
Hardillon	Le Chemin	07/08/2025	Suivi des peuplements piscicoles sur les lots de l'AAPPMA
Puits (partenariat Fédération de pêche de l'Aube)	Saint-Ouen-Domprot (51)	09/07/2025	Suivi des peuplements piscicoles sur les lots de l'AAPPMA
	Vaucogne (10)	08/07/2025	Acquisition de connaissance
Ru du Bouvancourt	Ventelay Bouvancourt	30/09/2025	Acquisition de connaissance Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) - SIABAVES
Suipe	Vaudesincourt	20/08/2025	Suivi de travaux de renaturation - SIABAVES
Thabas	Eclaires	07/08/2025	Suivi des peuplements piscicoles sur les lots de l'AAPPMA
Vanichon	Vanault-les-Dames	22/06/2025	Suivi des peuplements piscicoles sur les lots de l'AAPPMA
Vesle	Merfy/Champigny	27/05/2025	Suivi de travaux de restauration - SIABAVES

source FDAAPPMA51

Cours d'eau	Commune	Date de l'opération	Objectif
Pêches de sauvetage			
Coole	Fontaine-sur-Coole (Faux-Vésigneul)	17/07/2025	Sauvetage Linéaire ~2km
Soude	Soudron	22/08/2025	Sauvetage Linéaire ~2km

Source FDAAPPMA51

Point sur les assècs 2025

L'année 2025 a été une année relativement sèche comparée aux dernières années. En effet, aucune intervention de la Fédération n'avait été nécessaire en 2023 et 2024. Le retour en 2025 de linéaires importants de rivières asséchés alerte sur la variabilité liée au changement climatique et la gestion de l'eau dans le département de la Marne.

Un évènement de mortalité a été constaté sur la Vesle au niveau de Dampierre-au-Temple suite un assèchement rapide de la rivière n'ayant pas permis une intervention suffisamment précoce de la Fédération.



La Vesle à Dampierre-au-Temple, en assèc - 12-06-2025 - Source FDAAPPMA51

Durant l'année, la FDAAPPMA51 a réalisé plusieurs pêches d'inventaire ou de sauvegarde sur prestation, présentées dans le tableau ci-dessous.

Demandeur	Cours d'eau	Type de pêche
SMAVAS	Auve (6 stations) Voilemont / Gizaucourt / St-Mard-sur-Auve	Suivi travaux de renaturation et restauration de la continuité écologique
SIABAVES	Ardre (7 stations) Fismes / Courville / Tramery / Sarcy / Chaumuzy / Pourcy / Courtagnon	Inventaire pour acquisition de connaissances piscicoles
Office National des Forêts (ONF)	Réserve biologique des faux de Verzy	Régulation de la population piscicole des mares de la réserve biologique
Communauté de Communes de Châlons agglo	Etang du domaine de Coolus	Sondage piscicole (objectif plan de gestion)
Mairie de Sermaize les Bains	Bras de la Saulx	Sauvegarde dans le cadre de travaux de réparation du vannage
SETHY	Vesle	Sauvegarde dans le cadre de travaux de réfection de deux ouvrages de l'A344

Source FDAAPPMA51



Exemple de repérage sur la Loivre - Source FDAAPPMA51

Truite fario (<i>Salmo trutta</i>)			
	Minimum (au-delà : léthal)	Maximum (au-delà : léthal)	Optimum
Œuf	0°C	15°C	2-6°C
Alevin vésiculé	1,4°C	15,5°C	3,3-10,2°C
Adulte		25°C	4-19°C
Reproduction			3-10°C

Récapitulatif des optimums thermiques de la truite fario (*Salmo trutta*)
Source FDAAPPMA51

Brochet (<i>Esox lucius</i>)		
	Maximum (au-delà : léthal)	Optimum
Embryons	23°C	8 - 14°C
Larves	28°C	12 - 21°C
Juveniles	31°C	19 - 21°C
Adultes	31°C	10 - 23°C
Reproduction		6 - 12°C

Récapitulatif des optimums thermiques du brochet (*Esox lucius*)
Source FDAAPPMA51

En parallèle de la relève et pose des sondes, le repérage des 54 autres stations a été effectué. Il s'agit ici de repérer des emplacements étant un peu ombragé dans une zone de plat courant, tout en ayant un accès facilité pour la relève des données. Les conventions pour le passage lors de la pose et récolte de données à destination des mairies et particuliers sont rédigées et les contacts devraient s'effectuer courant printemps 2026.

1.3 Monitoring anguille en Seine amont

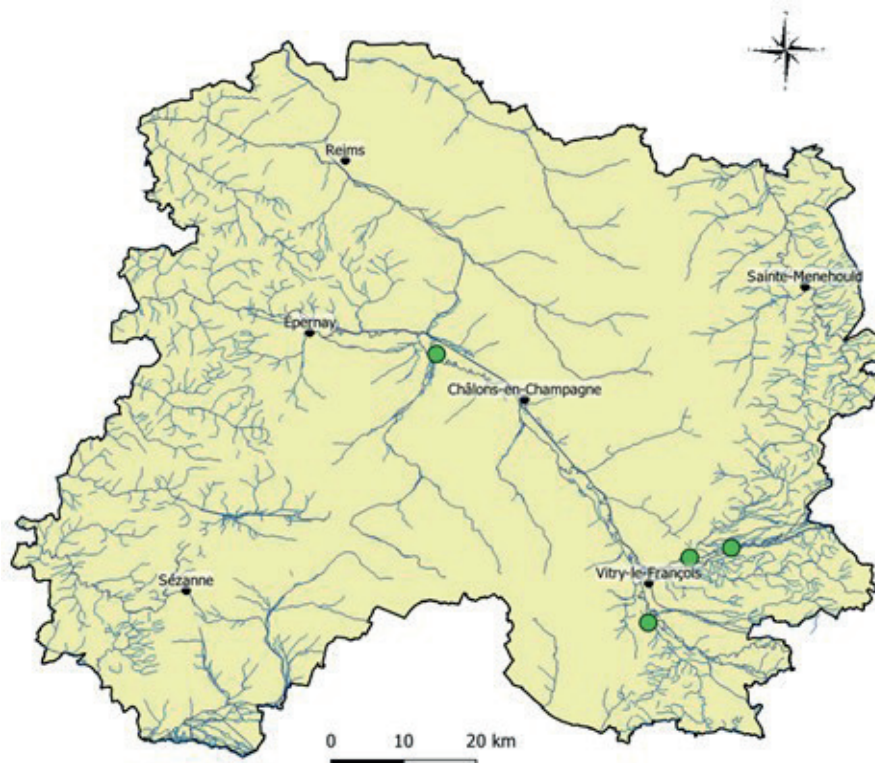
Ce projet est mené par l'association SEINORMIGR et en partenariat avec la Fédération de Pêche de la Marne, et en cofinancement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Il a pour objectif d'étendre le monitoring anguille en Seine-amont par la mise en œuvre d'un suivi le plus complet possible de l'abondance et de la distribution de la population d'anguilles européennes du bassin Seine-Normandie sur lequel pourront s'appuyer les décisions de gestion au sein de chaque Unité de Gestion de l'Anguille (notamment pour le rétablissement de la continuité écologique sur les secteurs peu colonisés et les rapportages dans le cadre du Plan de Gestion national de l'Anguille).

Ce suivi est complémentaire du réseau « anguille » prévu par le plan de gestion national, focalisé sur les rivières « index » et déployé également sur certains côtiers de l'arc normand. Il permettra de suivre plus finement la dynamique de colonisation récente de cette espèce vers l'amont du bassin et de mieux évaluer la part de production de la Seine à l'échelle nationale.

Pour le département de la Marne, quatre stations ont été sélectionnées pour être suivi chaque année (avec une adaptation possible des stations).



Station de prospection anguille sur la Saulx à Le-Buisson - Source FDAAPPMA51



Localisation des stations de suivi anguille - Source FDAAPPMA51

1^{ère} campagne d'inventaires en 2023.

Sur les quatre stations prospectées, trois ont pu mettre en évidence la présence de l'anguille. Les effectifs sont faibles mais pas incohérents selon la position amont des bassins par rapport à la Seine. Les individus capturés sont principalement des individus mâle ou femelle pouvant s'argenter (le phénomène d'argenteure est une modification corporelle des anguilles matures prêtes à entamer leur migration de reproduction).

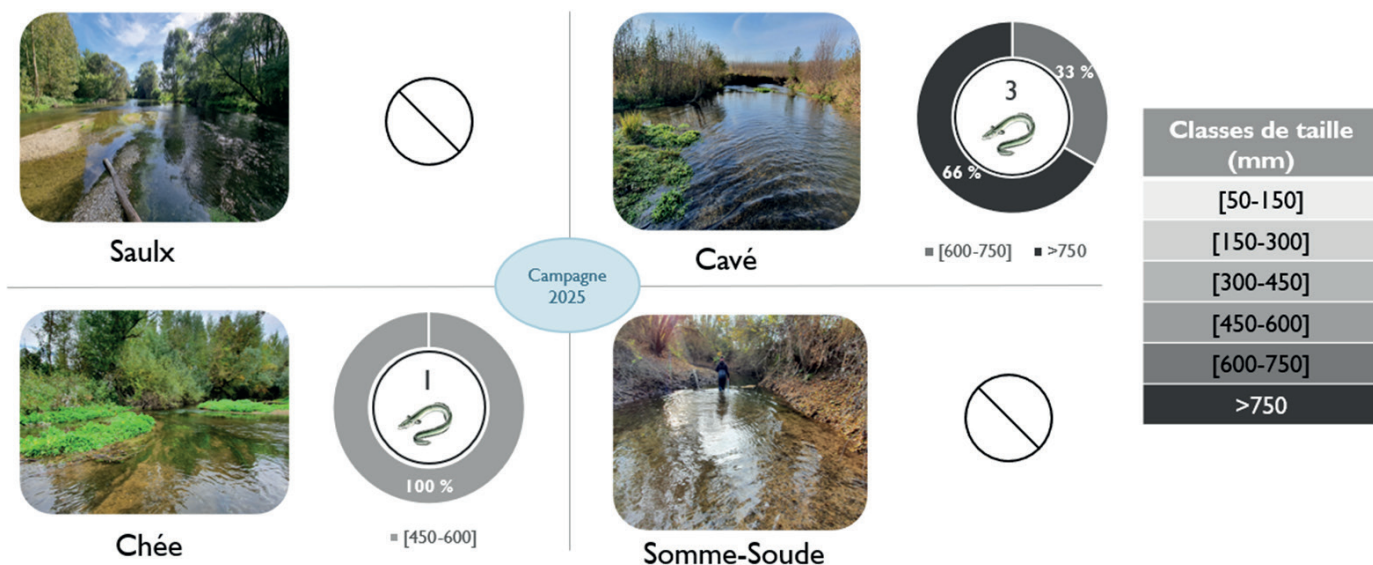
Campagne d'inventaires de 2024

La campagne d'inventaires de 2024 n'a pas pu se faire en raison des conditions hydrologiques particulières maintenant des niveaux d'eau trop élevés au niveau des stations notamment sur les stations de la Saulx et de l'affluent de la Marne (le Cavé). Au-delà de 80cm de hauteur d'eau, l'efficacité de pêche diminue fortement. Il a donc été décidé de reporter la campagne à 2025.

Cependant les données ponctuelles récoltées lors sont mises en ligne sur le site de l'association SEINOR-MIGR et consultables par le grand public.

2^{ème} campagne d'inventaires en 2025.

Sur les quatre stations prospectées, deux ont pu mettre en évidence la présence de l'anguille : celle sur la Chée à Merlaut et celle sur le Cavé à Blaise-sous-Arzillières.



Aucune anguille n'a été retrouvée sur la Saulx. À noter certaines limites du protocole qui a été conçu principalement pour contacter des jeunes individus en colonisation (<30cm). Les anguilles présentes dans le département de la Marne sont quasi exclusivement des individus sédentaires, difficiles à contacter avec un protocole par échantillonnage ponctuel d'abondance (EPA).

1.4 Mise en place du WebPDPG

Le Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) est le document cadre technique orientant les actions de la Fédération sur la reconquête de la fonctionnalité et la qualité des rivières.

Ce document, aujourd'hui en version texte, est peu valorisable et peu valorisé auprès des différents partenaires et AAPPMA. Il a donc été envisagé de transférer ce document sur une plateforme en ligne, cartographique, permettant de mieux visualiser la définition des contextes piscicoles et les différentes données disponibles sur ces derniers.

L'entreprise Nanogis propose cet outil de valorisation et de communication et accompagne les Fédérations du bassin Seine-Normandie dans cette transition qui a eu lieu durant l'été 2025. Au total 13 FDAAPPMA se sont prononcées favorablement au déploiement de l'outil WebPDPG : l'Aisne (02), l'Aube (10), le Calvados (14), la Côte-d'Or (21), la Marne (51), la Haute-Marne (52), la Nièvre (58), l'Orne (61), la fédération interdépartementale de Paris (75-92-93-94), la Seine-Maritime (76), la Seine-et-Marne (77), les Yvelines (78) et l'Essonne (91).

Tout d'abord, les premières avancées ont eu lieu sur la définition de nos contextes piscicoles et leur validation cartographique. Ce travail a été en partie mené par Mme. AIT SAADI Zineb, géomaticienne en charge de la mise en place du Web PDPG pour 13 FDAAPPMA au sein de l'UFBSN, depuis le 20 octobre 2025. Les banques de données d'inventaire piscicoles de la Fédération ont été transmises à Nanogis, ainsi que la base de données « Thermie ». En effet, ces données sont transmises et actualisées directement en ligne chaque année afin d'être au plus proche de la réalité du terrain notamment dans un contexte de changement climatique fortement impactant sur les milieux.

Une actualisation des couches cartographiques QGIS des parcours fédéraux, d'AAPPMA, carpe de nuit et des réserves de pêche a été effectuée et délivrée à Nanogis. En parallèle, des réunions en visioconférence sont organisées entre la FD51 et les fédérations des départements limitrophes, afin de délimiter au mieux les différents contextes piscicoles pouvant s'étendre sur plusieurs départements. Des réunions mensuelles sont organisées entre les fédérations participantes au WebPDPG et l'UFBSN pour échanger sur d'éventuels difficultés rencontrées et sur les avancées du projet.

2. ÉTUDES SUR LES MILIEUX

2.1 Suivi des linéaires d'écoulement

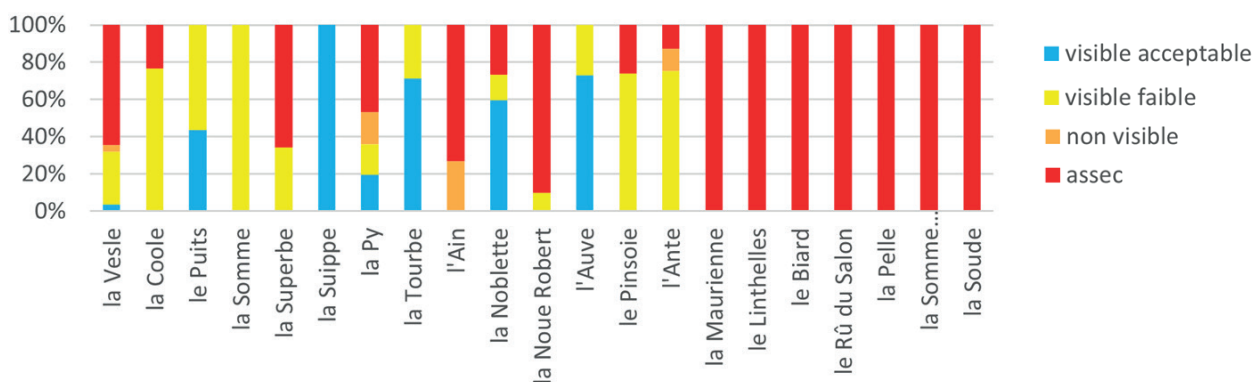
La Fédération a mis en place un suivi des linéaires d'écoulement des cours d'eau au sein du département, en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Communauté de Communes de la Région de Suippes (CCRS). Ce suivi a fait l'objet d'un stage de 4 mois avec la stagiaire Mme. BARASCUT Camille. Il a été mis en place en 2025 et se constitue de campagnes de prospections effectuées du 15 juin au 1er octobre, tous les 15 jours (± 3 jours) par la Fédération 51, tous les 23 du mois (± 3 jours) pour l'OFB et la CCRS. L'objectif est d'étudier les disparités de réponses au phénomène naturel d'étiage tout en quantifiant la durée et l'étendue des assècs sur les têtes de bassins.

Ainsi, 14 cours d'eau ont été suivis (dont 6 autres ajoutés le 26/08/2025) soit 1 490 km parcourus au fil des campagnes d'observations. En s'intéressant à deux cours d'eau témoins, l'Auve et le Pinsoie, nous cherchions à mettre en lumière l'impact des prélèvements liés à l'irrigation sur la durée et l'étendue des assècs sur des cours d'eau possédant une géologie similaire et un fort lien avec la Nappe (de la craie). Des données physico-chimiques sont aussi recueillies (Température, Débit, Profondeur, Conductivité et Largeur du lit mouillé) sur chaque cours d'eau et ce pour chacune des campagnes menées par la FD51.



Source FDAAPMA 51

Répartition en pourcentage des tronçons des cours d'eau par modalité d'écoulement du programme ONDE - Campagne du 14, 21 et 26 août 2025 -



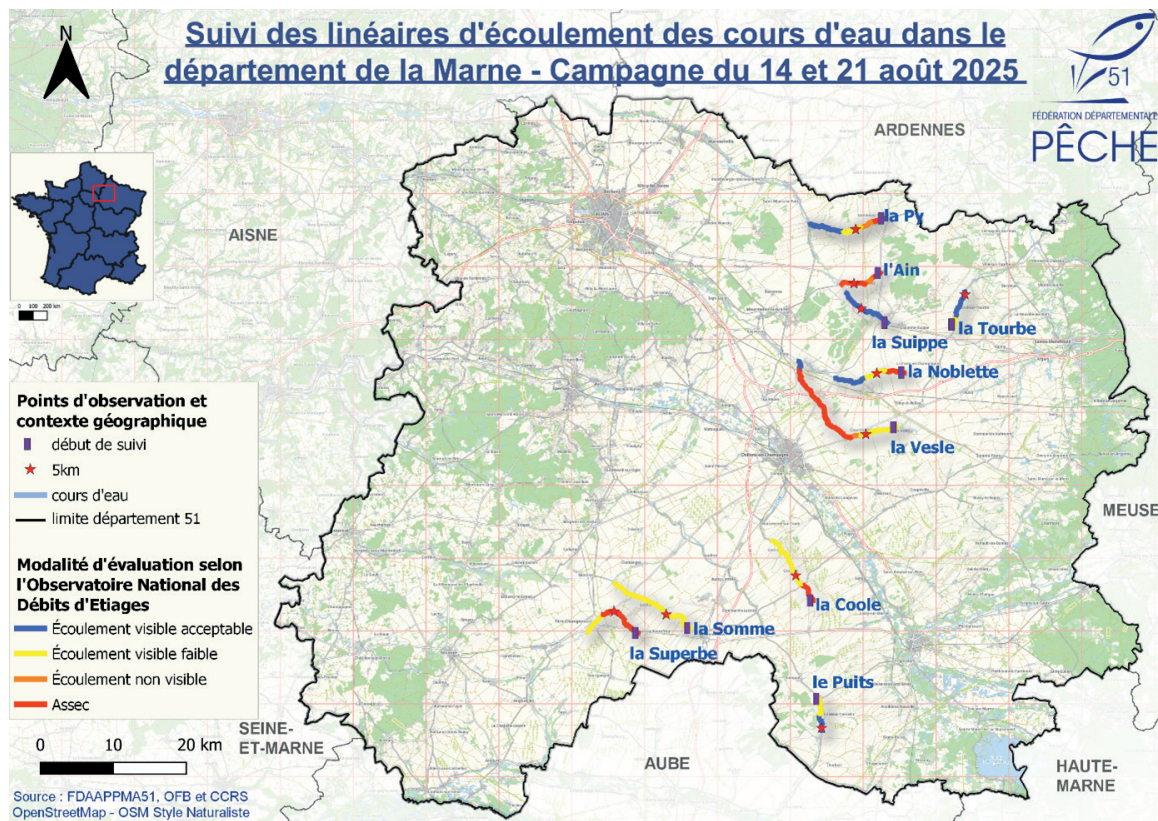
Source FDAAPMA 51

On observe une forte diminution des tronçons en écoulement acceptable et une homogénéisation des faibles débits (ex : 100 % de la Somme). Une hausse des assecs est notable sur 16,10 km de la Vesle (57 %), 6 km de l'Ain (73 %) et 14,15 km de la Noue Robert (90 %). Des cours d'eau récemment ajoutés par l'OFB : la Maurienne, le Linthelles, le Biard, Rû du Salon, la Pelle, la Somme amont et la Soude sont désormais intégralement en assec. En revanche le Puits, la Suiippe, la Tourbe et l'Auve présentent encore des écoulements acceptables. Sur 284,23 km de cours d'eau observés, 115,76 km (41%) présentent des écoulements visibles acceptables ou faibles, et 168,46 km (59%) correspondent à des linéaires non visibles ou en assec. En ce qui concerne nos cours d'eau témoins :



Cartographies des linéaires d'écoulement de l'Aube et du Pinsoie aux dates respectives du 23/06/2025 – 26/08/2025 – 24/09/2025
Source FDAAPPMA51

Au début de l'été, l'Aube présente des écoulements globalement acceptables. Au fil de la saison, des zones à faible débit, en amont, progressent vers l'aval. En fin de suivi, ils constituent désormais la majorité du linéaire observé. L'amont est en assec. De l'autre côté de sa source, le bassin versant de la Vesle, fortement capté, présente un assec important de 71% (soit 20,17 km) tandis que l'Aube reste à 17% (soit 975 m). Le Pinsoie quant à lui, commence la saison favorablement, mais se dégrade en milieu de saison : ses petits affluents, fortement défrichés, connaissent des assecs favorisés par l'exposition au rayonnement, tandis que le cours principal présente un faible écoulement. En fin de suivi, le cours principal redevient acceptable, contrairement à 26% (soit 2,86 km) des petits affluents qui restent encore asséchés. À noter que l'étiage est un phénomène naturel en été, mais peut être intensifié et prolongé dans le temps par l'irrigation.



Source FDAAPPMA 51



Photographies de la Vesle au lieu-dit «La Lanterne» à 15km de sa source, le 13 août 2025 (A) ; de la Noblette au Pont de Saint-Remy-sur-Bussy à 1km de sa source, le 21 août 2025 (B) - Source FDAAPPMA51

En conclusion, il y a une aggravation du phénomène d'assec (durée & linéaire), un impact de l'irrigation et des débits décroissants (ex : la Coole) avec des seuils réglementaires non adaptés ou non définis. Après la fin du suivi, on effectue une observation du temps de remise en eau entre le 15 et le 20 du mois, cela une fois par mois jusqu'à janvier inclus.

Une rubrique a été créée sur le site internet de la FDAPPMA51 avec une description du suivi ainsi que 3 pièces téléchargeables (QR Code) :

- ▶ Un poster scientifique
- ▶ Un résumé du poster scientifique
- ▶ Un atlas cartographique



Photographies du Puits à Humbauville à 5km de sa source, le 15 janvier 2026 (A) ; de la Coole à Faux à 5km de sa source, le 15 janvier 2026 (B) Source FDAAPPMA51

2.2 Projet O'CitEaux

Dans un contexte de changement climatique, marqué par des périodes de sécheresse plus longues et des épisodes de fortes pluies plus fréquents, les petits cours d'eau sont particulièrement sensibles aux variations de débit et de qualité de l'eau. L'augmentation des températures, la baisse de l'oxygénation et la concentration de certains polluants peuvent avoir des impacts importants sur le fonctionnement des milieux aquatiques.

Afin de mieux suivre l'évolution de la qualité de ces ruisseaux, un projet participatif (O'CitEaux) porté par La Vigie de l'Eau, en partenariat avec le CNRS, a été mis en place. Il repose sur la réalisation de prélèvements et d'analyses d'eau par des bénévoles formés.

La Fédération a coordonné le projet le faisant débiter en juin 2025. Les cours d'eau suivis sont la Vesle et la Noblette, avec l'appui d'un bénévole de l'AAPPMA de Châlons-en-Champagne, ainsi que la Laume et la Chée, suivies par l'AAPPMA de Sermaize-les-Bains.

Les prélèvements sont réalisés mensuellement et portent sur une quinzaine de paramètres physico-chimiques, permettant d'obtenir des informations utiles sur l'évolution de la qualité de l'eau et d'alimenter la réflexion sur les actions de gestion à mener sur ces cours d'eau.



3. RESTAURATION/RENATURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

3.1 Restauration d'annexes hydrauliques sur la Vesle

La Fédération Départementale de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et le Syndicat d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suiippe (SIABAVES) mènent chaque année conjointement des prospections de zones humides sur le bassin de la Vesle et portent des projets sur certains sites sélectionnés comme ayant un bon potentiel de restauration. Cette collaboration a débuté en 2022 par la signature d'une convention cadre entre les deux parties.

• 2023-2024

Un premier site a été sélectionné et a fait l'objet de travaux en 2023 et 2024. Il s'agit d'une zone humide située sur la commune de Fismes.

La zone humide a été réhabilitée en frayère à brochet avec la réouverture d'une mare déjà existante sur site. Les matériaux issus de ces travaux ont servi à créer des banquettes végétales dans le lit de la Vesle afin de redynamiser les écoulements. Un système de régulation du niveau d'enneigement de l'annexe a été mis en place afin d'assurer le succès reproducteur du site.

Les coûts du projet s'élèvent à 58 504 € TTC. Le SIABAVES et la FDPPMA sont les maîtres d'ouvrages, avec comme partenaires financiers l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Fédération Nationale de Pêche en France.



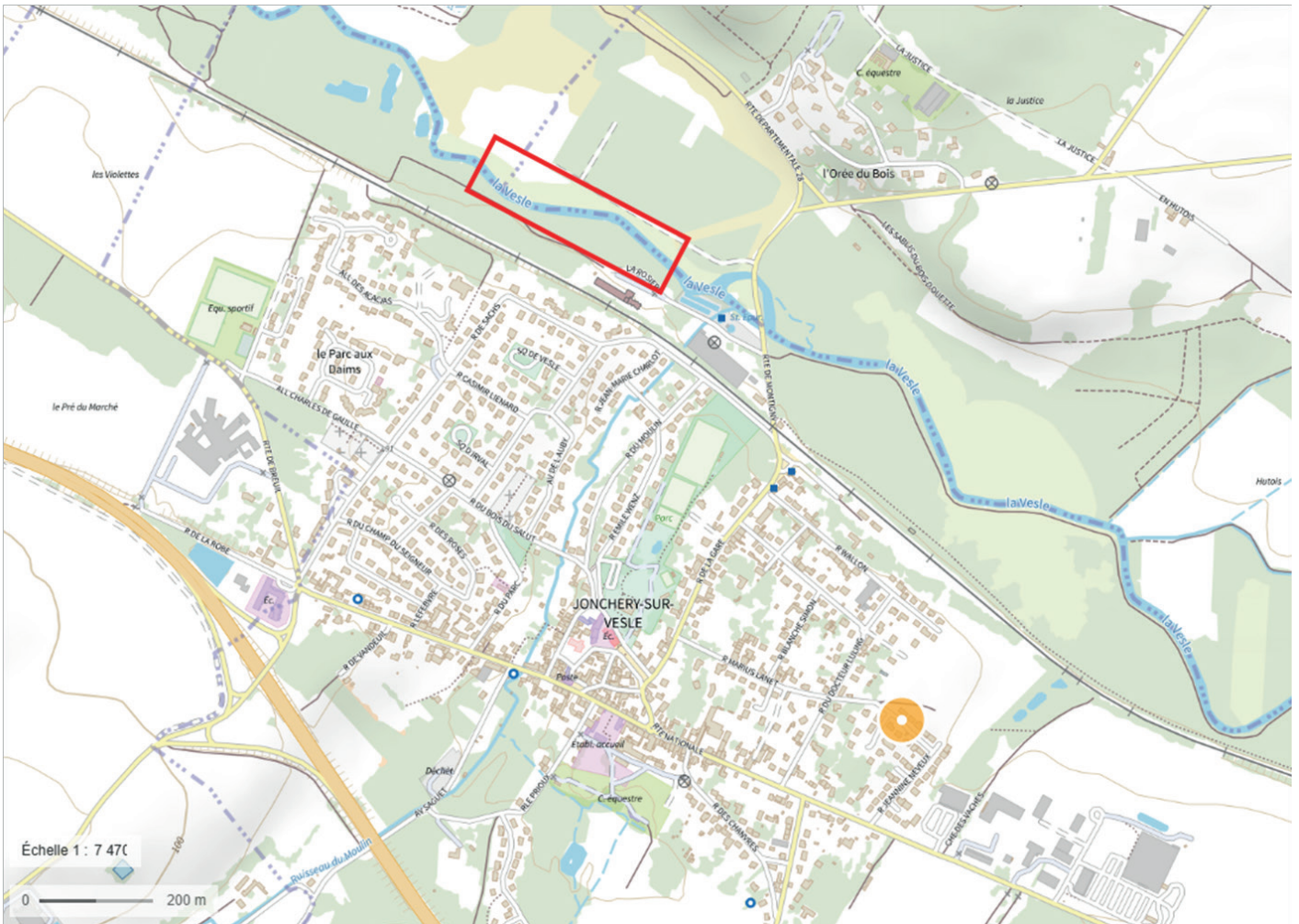
Localisation générale de la zone de travaux - Source FDAAPPMA51



Annexe en eau durant l'hiver 2023-2024 - Source FDAAPPMA51

• 2025

De nouvelles prospections ont été faites afin de sélectionner un autre site au potentiel de restauration intéressant. À l'issue de celles-ci, une zone humide (marais) laissée à l'abandon sur la commune de Jonchery-sur-Vesle a été repérée. Des rencontres ont eu lieu avec le propriétaire afin d'échanger sur la possibilité de restaurer le milieu en frayère pour le brochet, espèce repère sur ce secteur de la Vesle en deuxième catégorie piscicole.



Localisation de la zone humide sur la commune de Jonchery-sur-Vesle - Source FDAAPPMA51



Zone de frayère après creusement - Source SIABAVES



Talutage des berges de la Vesle - Source SIABAVES

Une convention a été signée avec le propriétaire pour la réalisation de travaux de restauration. Ces travaux ont consisté en :

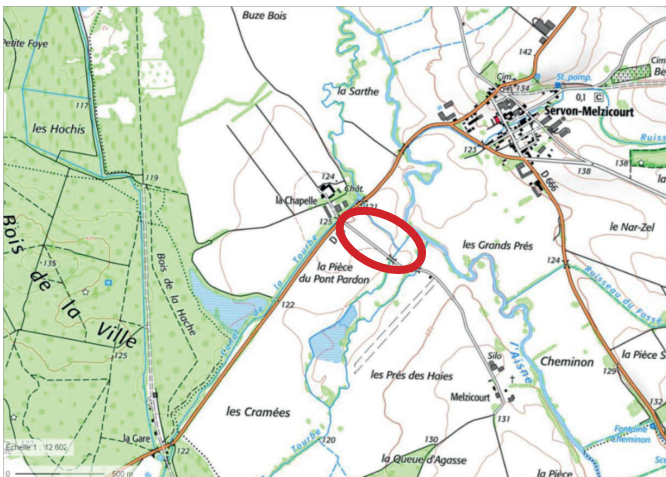
- La création d'une annexe alluviale sur une superficie d'environ 1 500m² avec plusieurs zones refuges plus profondes
- La création d'une surverse à l'amont visant à inonder la zone pour une crue biennale
- La pose d'un ouvrage de régulation des niveaux
- Le retalutage des berges de la Vesle en rive gauche sur une longueur d'environ 450 mètres
- La plantation de végétation en l'ensemencement de la zone de frayère

Les travaux ont eu lieu durant le mois d'août pour un montant de 47 327,40 € TTC. Avec comme partenaire financier l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Fédération Nationale de la Pêche en France et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne, Vesle, Suippe.

3.2 Restauration d'une annexe hydraulique en vallée de l'Aisne sur un ancien bras de la Tourbe (commune de Servon-Melzicourt)

En 2024, la Fédération de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA 51) et le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure (SMAVAS) ont mené des prospections sur des zones humides en vallée de l'Aisne en vue d'évaluer le potentiel de restauration de certains sites. Ces prospections ont conduit à sélectionner un site présentant un intérêt certain pour la reproduction du brochet sur les eaux de seconde catégorie piscicole de la Tourbe et de l'Aisne. Il s'agit d'un ancien tronçon de la Tourbe, abandonné à la suite de travaux de rectification du lit. Des observations de terrain ont montré un fort potentiel en matière de frayère à brochet, en raison de sa localisation et de son fonctionnement hydrologique à la suite de sa déconnexion de la Tourbe.

Toutefois, même si le secteur était bien ennoyé en période de hautes eaux (janvier/février), on observait des ruptures d'écoulement dû à la pente hétérogène et au niveau du fond de l'annexe trop haut, qui vidange l'annexe trop tôt dans la période de reproduction du brochet, limitant sa fonctionnalité. De plus un ouvrage situé à la connexion entre l'annexe et « le bras de la Sarthe » posait problème au niveau de la franchissabilité piscicole de par la chute présente en période de basses eaux.



Localisation de l'annexe hydraulique à Servon-Melzicourt - Source FDAAPPMA51



Annexe lorsque l'Aisne est en débit proche du plein bord - Source SMAVAS



Annexe en hautes eaux, avec un débit inférieur au plein bord
Source SMAVAS



Secteur médian de l'annexe qui n'est vite plus accessible pour le brochet à partir de certains débits de hautes eaux trop faibles (rupture de la continuité piscicole)
Source SMAVAS



Pont de la RD 66 avant travaux vu depuis l'amont - Source SMAVAS

Des travaux de restauration ont été engagés en 2025 en deux phases. Dans un premier temps sur l'ouvrage de la D66 qui présentait un seuil faisant partiellement obstacle à la continuité écologique a été aménagé. Le seuil a été abaissé pour se caler sur le fond du bras de la Sarthe et une cunette au centre facilite l'entrée des poissons dans l'annexe. Ces travaux ont eu lieu en juin 2025. Puis la deuxième phase a consisté à creuser le lit de l'annexe, taluter les berges en pente douce et installer une clôture pour le bétail.

Les travaux ont coûté 47 208 € TTC, avec la répartition financière suivante : 80% Agence de l'Eau Seine Normandie, 9% Fédération National de la Pêche en France, 6% Fédération de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 5% Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure.



Coque en résine et cunette centrale pour le passage des poissons
Source FDAAPPMA51



Annexe hydraulique restaurée (fin juillet) - Source FDAAPPMA51



Annexe hydraulique restaurée (05/11/2025) - Source FDAAPPMA51



Développement de la végétation dans l'annexe (05/11/2025) - Source FDAAPPMA51

3.3 Entretien de la zone humide de Chaudefontaine

Cette zone humide de l'Aisne, acquise par la Fédération en 2017, a fait l'objet de travaux de restauration visant à en faire un site favorable à la biodiversité. Une partie du site a notamment été aménagée en frayère à brochet, sur le secteur aval d'un ancien moulin intégrant la fosse de dissipation. En amont, un réseau de mares a été créé avec un objectif prioritaire en faveur des amphibiens.

La zone humide fait l'objet d'un entretien régulier par fauche, afin de maintenir un milieu ouvert et accessible au public, qui peut bénéficier d'un parcours pédagogique équipé de panneaux d'information. Toutefois, le développement progressif de la végétation ligneuse, en particulier au sein de l'annexe hydraulique et autour des mares, a entraîné une fermeture progressive du milieu.

Un entretien plus conséquent s'est donc avéré nécessaire et a été réalisé en décembre 2025 par l'entreprise Alex Nature. Les travaux ont consisté en une coupe sélective de la végétation, visant à limiter la fermeture du milieu et l'envasement des mares, tout en conservant certains arbres ne participant pas à cette dynamique. Plusieurs individus de gros diamètre ont été taillés en têtard, tandis que d'autres, situés dans les zones de connexion de l'annexe hydraulique, ont été arrachés.

Certaines mares ont également été recreusées, afin de prolonger leur mise en eau au cours de l'année et d'améliorer leur fonctionnalité écologique. Enfin, une partie de la clôture du site a été remplacée dans le cadre de cette intervention.



Réouverture d'une mare sur la zone humide de Chaudefontaine - Source FDAAPPMA51



Ancienne fosse de dissipation sur la zone humide de Chaudefontaine - Source FDAAPPMA51

4. COLLABORATION AVEC LES DIFFERENTS PARTENAIRES

4.1 Appuis techniques

La FDAAPPMA51 apporte un appui technique aux différents partenaires du département : DDT, OFB, Syndicat de rivière, etc. Elle est présente lors des comités de pilotage des différentes études en cours.

En 2025, elle a participé à une quinzaine d'études/projets en cours dans le département de la Marne :

- Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Ardre (Phase 3) - SIABAVES/Sydear
- Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des bassins de la Somme-Soude/Somme/Soude/Berle/
- Coole/Pisseleu – S3M
- Comité(s) Ressource en Eau (CRE) – Préfecture de la Marne
- Suivi qualité des milieux - C.C.R.S.
- COPIL CTEC - S3M
- COTECH DIA Restauration Grand Morin – SMAGE des 2 Morins
- PAOT Marne, bilan intermédiaire - DDT
- COPIL SAGE Nappe de la Craie
- Projet La Vigie de l'Eau – CNRS
- Projet de compensation écologique à la suite du comblement du bras Landy de Vitry-le-François – VNF
- Co-Construction PDM SDAGE 2028-2033 (UH Aisne amont, Saulx et Ornain) – AESN
- Journée rencontre technique des animateurs milieux aquatiques et humide de Seine-amont à Sens - AESN
- Étude RCE Vesle à Beaumont-sur-Vesle – SIABAVES
- CODERST – DDT
- CTEC – SIABAVES
- COTECH amélioration connaissances gravières – FD chasse GE

Elle est également sollicitée sur de nombreux projets au cours de l'année. Il est pris en priorité les projets réalisés sur les cours d'eau sur lesquels les AAPPMA (ou la FDAAPPMA51) possèdent des lots de pêches et/ou aux réunions pour lesquelles il semble important d'être présent.

4.2 Avis

La Fédération est régulièrement invitée à donner des avis par la DDT 51 ou encore dans le cadre de sa participation au CODERST pour donner des avis sur les dossiers Loi sur l'Eau, des consultations du public, ou encore des projets d'arrêté.

Avis rendus sur les projets ci-dessous :

DATE	OBJET	AVIS
06/01/2025	AP Capture exceptionnelle et transport de chevaines sur la Semoigne – Sorbonne Université	FAVORABLE avec remarques
10/01/2025	AP pêche scientifique BE Dubost Environnement	FAVORABLE
14/02/2025	Projet de comblement du Bras Landy à Vitry le François (VNF)	FAVORABLE avec remarques
07/04/2025	Renouvellement DIG Prosne + Renouvellement DIG Suipe et Ain (C.C.R.S.)	FAVORABLE
11/04/2025	Consultation publique – Arrêté cadre définissant les seuils et les restrictions des usages de l'eau en période de sécheresse	Propositions de modifications (non retenues)
22/04/2025	Renouvellement DIG entretien Marne et affluents (S3M)	FAVORABLE
16/05/2025	AP Pêche scientifique barrage Couvrot BE Aquascop biologie	FAVORABLE
28/05/2025	AP Pêche scientifique Grand Morin BE Aquascop	FAVORABLE
28/05/2025	AP Pêche scientifique Bionne BE FISH PASS	FAVORABLE
10/07/2025	Autorisation capture et poissons (2025-2030), surveillance de l'environnement sur la Seine en amont de la CNPE de Nogent-sur-Seine (ASNR)	FAVORABLE
31/07/2025	DIG/DLE Restauration Puisieux -SIABAVES	FAVORABLE
19/08/2025	DIG PPRE Ardre (SIABAVES)	FAVORABLE
14/10/2025	Consultation publique – Projet de décret portant diverses dispositions relatives aux mesures de protection des espèces animales non domestiques et végétales non cultivées	DEFAVORABLE
16/10/2025	Consultation publique – Projet d'arrêté relatif à la définition, la répartition et les modalités de gestion du quota d'anguille européenne (<i>Anguilla anguilla</i>) de moins de 12 centimètres par les pêcheurs professionnels en eau douce pour les campagnes 2025-2026 et 2026-2027	DEFAVORABLE
16/10/2025	Consultation publique - Projet de décret portant moratoire sur la pêche de loisir en eau douce de l'anguille d'Europe	DEFAVORABLE

Projets qui ont fait l'objet d'un avis par la FDAAPPMA 51 - Source FDAAPPMA51



5. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION DES ACTIONS RÉALISÉES PAR LE PÔLE TECHNIQUE

L'ensemble des travaux et études sont accessibles et consultables sur le site internet de la Fédération de Pêche de la Marne.

5.1 Ouvertures des comptes Instagram et LinkedIn de la FDAAPPMA 51

5.1.1 LinkedIn

Au cours de l'année, avec l'aide d'un élève stagiaire en communication, la Fédération a ouvert officiellement un compte LinkedIn au mois de mai.

Cette plateforme sert avant tout à partager du contenu scientifique, ou à valoriser certaines actions phares réalisées. Au total, ce sont 6 posts, 1 article et 2 republications qui ont alimenté le compte de la Fédération.



Fédération de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Pêche · Saint-Memmie, Grand Est · 76 abonnés · 2-10 employés

Tewann travaille ici

Envoyer un message

Suivi



Accueil

À propos

Posts

Emplois

Personnes

Capture d'écran - Source FDAAPPMA51

5.1.2 Instagram

Ce fut l'occasion d'aller également sur Instagram pour la publication de contenus plus spontanés sur les actions de la Fédération (animations, pêche de sauvetage, chantier de travaux). Ce réseau social sert également de relais info lorsque la Fédération participe à des salons ou événements grand public tels que la Foire de Châlons-en-Champagne ou encore la Fête de la Nature au domaine de Coolus.

5.1.3 Foire de Châlons et salons

La Fédération a pu être présente à différents salons et événements : la Foire de Châlons-en-Champagne, la Fête de la Nature à Coolus ou encore le Salon de l'Écotourisme à Vitry-le-François. Ainsi, elle a pu valoriser ses actions et sensibiliser notamment par le biais de jeux éducatifs, que ce soit aussi bien avec les petits qu'avec les grands (connaître les poissons de la rivière, simulateur de pêche, placer les individus dans leur habitat respectif...).



Photos d'animations de la foire de Châlons-en-Champagne - Source FDAAPPMA51



Salon de l'écotourisme (simulateur de pêche avec Mme. Virginie SIMONNET (Sous-préfète))

En plus de ces événements, une pêche électrique de sensibilisation a été réalisée dans un bras de dérivation situé au Grand Jard pour montrer la diversité des espèces aux élèves d'une école élémentaire.

Toujours dans un but de valorisation des travaux réalisés par la Fédération, ces comptes Instagram et LinkedIn ont été créés dans le but d'informer et sensibiliser. Des publications qui montrent la diversité faunistique des cours d'eau durant les pêches électriques, ainsi que les entretiens réalisés ou encore de la sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes.



Démonstration d'une pêche électrique à la fête de la nature de Coolus
Source FDAAPPMA51

5.2 Valorisation au niveau des Unions de Bassin

En partenariat avec les Unions de bassin Seine Normandie (UFBSN), la Fédération réalise chaque année des articles ou des fiches retour d'expérience sur des actions ou travaux qu'elle souhaite mettre en valeur et partager.

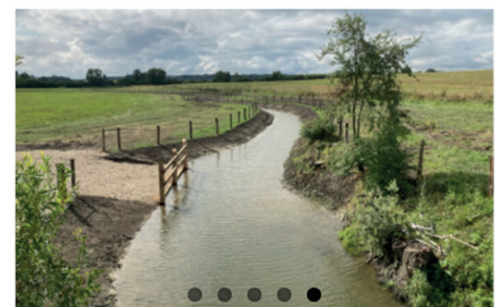
L'observatoire des poissons Seine Normandie est une plateforme accessible en ligne par le grand public et qui permet de visualiser les différents suivis, travaux, ou autres actions en faveur des milieux aquatiques menées par les Fédérations de l'Union de Bassin Seine Normandie. Des rapports d'étude et de la documentation scientifique y sont disponibles en consultation et téléchargement.

Cette plateforme est mise à jour annuellement par les services de la Fédération :

<https://www.observatoire-poissons-seine-normandie.fr/>

Un article a été publié sur les travaux de restauration d'une zone humide en frayère à brochet sur un ancien bras de la Tourbe à Servon-Melzicourt. L'article est disponible via ce lien :

<https://www.observatoire-poissons-seine-normandie.fr/restauration-dun-bras-de-la-tourbe-servon-melzicourt-51/>



Restauration d'un bras de la Tourbe – Servon-Melzicourt (51)

Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Marne, Restauration de zones humides, Travaux

Contexte du projet Sur ses derniers kilomètres avant de se jeter dans l'Aisne, la Tourbe, cours d'eau de seconde catégorie piscicole, a été profondément modifiée par des travaux hydrauliques au fil du temps.

Article en ligne sur la valorisation d'action de la FDAAPPMA 51 par l'Union de Bassin Seine Normandie - Source UFBSN

PROJETS 2026

6. SUIVIS DES ESPECES ET DES MILIEUX

6.1 Suivis des peuplements piscicoles

La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Marne poursuivra son programme de suivi des peuplements piscicoles sur les cours d'eau en gestion par la FDAAPPMA et les AAPPMA. Ces actions viseront à améliorer la connaissance de l'état des populations piscicoles, à évaluer l'efficacité des actions de gestion mises en œuvre et à accompagner les collectivités dans le suivi des travaux de restauration des milieux aquatiques.

Les inventaires piscicoles programmés en 2026 concernent notamment les bassins et cours d'eau suivants : Ardre, Blaise, Loivre, Noblette, Suipe et Vesle. Ces suivis permettent d'assurer une continuité des données acquises sur le long terme et de disposer d'indicateurs fiables sur l'évolution des peuplements piscicoles.

Par ailleurs, la Fédération interviendra dans le cadre de prestations ponctuelles de suivi de travaux de restauration, en lien avec les syndicats de rivières et les collectivités, notamment :

- Des suivis de travaux de restauration de la continuité écologique portés par le SMAVAS, avec la réalisation d'un état initial sur la Tourbe (avant travaux) et d'un suivi post-travaux sur la Biesme ;
- Un suivi piscicole associé à des travaux d'entretien de la végétation rivulaire sur le Pisseleu, sur la commune de Saint-Gibrien.

Ces inventaires s'inscrivent dans les obligations de suivi et de gestion des milieux aquatiques liées aux conventions de partage du droit de pêche, ainsi que dans les dispositifs contractuels en cours, notamment le Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) porté par le SIABAVES et le S3M.

Afin de structurer et pérenniser la stratégie de suivi à l'échelle départementale, la Fédération prévoit le recrutement d'un stagiaire pour une durée de six mois, pour la mise en place d'un réseau de suivi piscicole.

Les objectifs du stage sont les suivants :

- Réaliser un état des lieux des stations de suivi piscicole existantes sur le département ;
- Redéfinir la stratégie départementale de suivi de la qualité piscicole ;
- Analyser les évolutions des peuplements piscicoles à partir des données historiques disponibles ;
- Produire une synthèse départementale de l'évolution des peuplements ;
- Proposer des pistes d'actions opérationnelles visant à conserver, améliorer ou restaurer les habitats et les peuplements piscicoles.

Ce travail constitue une étape structurante pour l'harmonisation des suivis piscicoles et pour le renforcement d'une gestion fondée sur des indicateurs biologiques robustes et partagés.

6.2 Suivis thermiques

Les suivis thermiques engagés seront poursuivis en 2026 avec le développement du réseau et l'achat de 100 sondes de température.

La stratégie de développement du réseau a été rédigée en 2024 afin de pré localiser des zones d'implantation de sondes thermiques et avoir une couverture optimale des cours d'eau du département de la Marne. L'étude de la thermie des cours d'eau de la Marne se traduira par un réseau fixe comportant 75 sondes et un réseau « mobile » avec une vingtaine de sondes qui serviront lors d'études plus spécifiques et locales. Ce projet ambitieux sera co-financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Fédération de Pêche de la Marne (et l'appui de la Fédération Nationale).

Afin de préparer au mieux l'implantation de ces sondes, une campagne de repérage a été effectuée courant mars/avril 2025 afin de vérifier la compatibilité des zones définies dans la stratégie de développement du réseau thermique.



Localisation des sondes de suivi thermique sur les cours d'eau de la Marne pour 2026 - Source FDAAPPMA51

6.3 Monitoring anguille sur le bassin Seine amont

Le suivi des stations anguille du département débuté en 2023 se poursuivra avec une campagne prévue en septembre 2026.

La Fédération procèdera donc à des pêches électriques selon le protocole spécifique anguille créée par l'association SEINORMIGR, coordinatrice du projet.

6.4 Mise en place du Web PDPG

La création de l'environnement de travail se poursuit. Les couches cartographiques de contextes initialement issues du PDPG ont été corrigées par l'UFBSN. Des réunions en visioconférence sont prévues pour déterminer les fédérations administratives (uniquement dans le cadre du WebPDPG) de chaque contexte à cheval sur deux ou plusieurs départements. L'ajout de toutes les bases de données (piscicoles, thermie) continue de se faire. Dans un premier temps, l'ajout de données fédérales sert à formater l'environnement de travail pour que dans un second temps l'ajout de données d'origines différentes (Bureau d'étude, OFB, Conservatoire d'Espaces Naturels...) soit possible. En parallèle, la création d'une couche cartographique dite « gestionnaire » est en cours. Elle représente les territoires couverts par les AAPPMA.

L'environnement de travail devrait être finalisé avant la fin de l'été pour permettre aux FDAAPPMA de rentrer leurs données de pêches d'inventaires 2026. Dans le courant de l'année, les modules PDPG, thermie, empoissonnement, espèces et pêche d'inventaire devraient être disponibles. Ces derniers seront continuellement améliorés et mis à jour les deux années suivantes.

6.5 Carnets de capture

Le carnet de capture est toujours disponible pour l'année 2026 et nous comptons sur les pêcheurs pour y contribuer. Nous rappelons que le carnet est anonyme et que seul le chargé de mission de la Fédération a accès aux données qui servent uniquement à des fins scientifiques.

7. ÉTUDES SUR LES MILIEUX

7.1 Etude scalimétrique sur le département de la Marne

Dans un contexte de fragilisation de nombreuses populations de truite fario (*Salmo trutta fario*) observées sur le département de la Marne, la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Marne (FDAAPPMA 51) a engagé un projet d'étude scalimétrique visant à améliorer gestion piscicole de cette espèce patrimoniale.

La truite fario est une espèce indicatrice des cours d'eau salmonicoles, fortement dépendante de la qualité des habitats, de la continuité écologique et du régime hydrologique. Les suivis piscicoles menés depuis plusieurs années par la Fédération mettent en évidence, sur certains bassins, une baisse des effectifs, une altération du recrutement naturel et une dépendance accrue à des actions de soutien. Par ailleurs, plusieurs études locales ont montré que la taille atteinte par les individus lors de leur première reproduction peut être supérieure à la Taille Légale de Capture (TLC) actuellement en vigueur, soulevant la question de l'adéquation entre réglementation et biologie des populations.

Face à ces constats, la FDAAPPMA 51 a souhaité développer une approche comparative à l'échelle de plusieurs bassins versants représentatifs du département. L'objectif principal de ce projet est de caractériser la croissance des populations de truite fario, d'estimer l'âge et la taille de première reproduction, et d'évaluer la cohérence des règles de gestion actuelles avec les capacités biologiques réelles des populations locales.

L'étude repose sur la scalimétrie, méthode non létale consistant à analyser les écailles afin de déterminer l'âge des individus et de reconstituer leurs trajectoires de croissance. Cette approche permet d'établir des relations âge-taille robustes, directement mobilisables pour l'aide à la décision en matière de réglementation piscicole.

Quatre bassins versants ont été identifiés pour leur caractère contrasté et leur représentativité des grands types de fonctionnement écologique présents dans la Marne :

- L'Ardre (bassin à plus forte pente et à effectifs faibles),
- Le Puits (bassin à forte productivité et densités élevées),
- La Somme-Soude (bassin crayeux à croissance rapide),
- La Tourbe (bassin intermédiaire à structure de population diversifiée).

Les prélèvements d'écailles seront réalisés par la Fédération sur des stations sélectionnées pour leur homogénéité écologique et la présence de plusieurs classes d'âge, avec un objectif de 30 à 50 individus par station afin de garantir la robustesse statistique des analyses. Le projet est planifié sur deux années consécutives, avec des campagnes de terrain en 2026 et 2027, permettant d'intégrer les contraintes opérationnelles et humaines.

L'ADNe, en particulier chez les poissons est difficile à détecter du fait de la dilution naturelle du signal dans le débit de la rivière ainsi que par la dégradation rapide de l'ADN rendant le signal très faible. Il est donc primordial de s'intéresser à l'écologie de l'espèce cible dans le design de l'échantillonnage. Le protocole prévoit la réalisation de deux campagnes d'échantillonnage distinctes afin de tenir compte de la phénologie, du comportement et des périodes d'activité des espèces ciblées.

Une première campagne sera conduite au printemps (avril-mai 2026). Elle ciblera simultanément la lotte de rivière, la loche d'étang et une espèce témoin. Ce choix temporel permet d'éviter les conditions hydrologiques défavorables de l'hiver (crues, turbidité élevée), tout en restant suffisamment proche de la période de reproduction de la lotte. Cette période correspond également à une phase d'activité un peu précoce pour la loche d'étang qui est plutôt active en période estivale.

Une seconde campagne sera menée en hiver 2026-2027, spécifiquement dédiée à la lotte de rivière, afin d'évaluer sa détectabilité au plus proche de sa période de reproduction et de comparer les signaux ADNe obtenus selon les saisons. Une espèce témoin sera également recherchée lors de cette campagne afin de disposer d'un référentiel commun entre les deux saisons d'échantillonnage, et de s'assurer de la validité des échantillons, notamment lorsqu'aucune détection des espèces cibles n'est constatée.

Les analyses seront réalisées par PCR digitale (dPCR), technologie offrant une sensibilité supérieure à la qPCR, et une interprétation plus directe des résultats. De plus, la dPCR permet une quantification du nombre de copies d'ADN présentes dans les échantillons, ce qui facilitera les comparaisons spatiales et temporelles. Le rendu sous forme de rapport et de cartographies n'en sera que plus compréhensible et détaillé.

Coût estimatif : 16 398 € + coût de la formation 3 400 € / personne

Le projet est subventionnable à hauteur de 80% par l'AESN et 50% du reste à charge par la FNPF/FDAAP-PMA51.

7.4 Suivi des linéaires en assec

La Fédération, avec l'aide de collectivités gemapiennes et de ses bénévoles d'AAPPMA souhaite mettre en place un réseau de suivi des linéaires en assecs sur certaines parties de bassins versant en tension vis-à-vis de la ressource en eau. Ce suivi a pour but d'apporter des données précieuses sur l'état des cours d'eau en période d'étiage lors de comités ressources en eau mais aussi de renseigner sur les risques pour les populations piscicoles sensibles à ces étiages. Il s'intègre dans la continuité des objectifs du futur SAGE de la Nappe de la Craie et de la base de données déjà existante du réseau ONDE.

Ce suivi ira du 15 juin au 1er octobre avec un passage tous les 15 jours sur le même linéaire de cours d'eau selon 4 modalités :

- Écoulement visible acceptable : il est permanent et visible à l'œil nu
- Écoulement visible faible : de l'eau est présente et un courant est visible, mais le débit faible ne garantit pas un bon fonctionnement biologique
- Écoulement non-visible (ou rupture d'écoulement) : le lit mineur présente toujours de l'eau mais le débit est nul
- Assec : l'eau est totalement évaporée ou infiltrée sur plus de 50% de la station

Cela permettra de suivre l'évolution des assecs dans le temps.

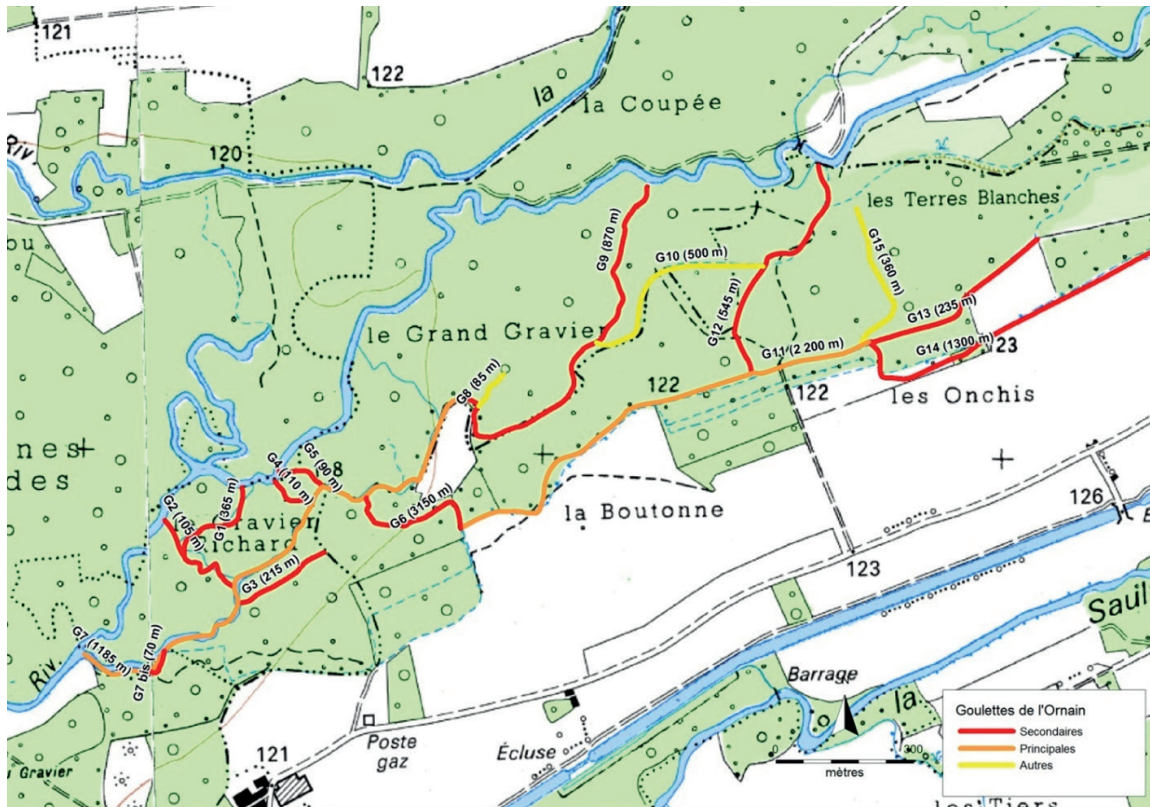
8. RESTAURATION/RENATURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

8.1 Diagnostic des Goulettes de l'Ornain

Dans la continuité du projet de restauration des goulettes engagé en 2015 sur le bassin de l'Ornain, la Fédération Départementale de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique souhaite poursuivre en 2026 ses actions en faveur de ces milieux annexes, en lien direct avec les enjeux piscicoles et de reproduction des espèces patrimoniales, en particulier de la truite fario.

Les travaux réalisés à partir de 2015 avaient permis de rétablir localement des écoulements fonctionnels au sein de goulettes historiquement connectées aux cours d'eau, contribuant ainsi à la diversification des habitats aquatiques. Ces milieux jouent un rôle potentiel important pour certaines espèces piscicoles, notamment comme zones de reproduction, de croissance ou de refuge, en particulier en tête de bassin. Toutefois, plusieurs années après les premières interventions, des phénomènes de colmatage et de perte de fonctionnalité hydraulique notamment dû à certains embâcles ont été observés, limitant leur intérêt biologique.

La Fédération prévoit de réaliser un diagnostic ciblé de l'état des goulettes, avec un focus particulier sur leur fonction piscicole, notamment en matière de reproduction naturelle. Ce diagnostic visera à évaluer la qualité des habitats (substrats, écoulements, colmatage), leur connectivité avec le réseau hydrographique principal et leur potentiel d'accueil pour la reproduction et le développement des juvéniles. Les secteurs présentant un intérêt avéré ou un potentiel de reconquête seront hiérarchisés afin de prioriser les futures actions.



Carte de localisation des Goulettes de l'Orne - Source FDAAPPMA51



Les Goulettes de l'Orne - Source FDAAPPMA51

À l'issue de cette phase de diagnostic, un dossier technique et réglementaire sera constitué afin de définir des scénarios de restauration adaptés aux enjeux piscicoles identifiés. Sous réserve de leur faisabilité, ces travaux pourraient être engagés dès l'année suivante, avec pour objectif de pérenniser les bénéfices des actions menées depuis 2015 et de renforcer durablement la capacité des milieux annexes à contribuer au renouvellement naturel des populations piscicoles sur le bassin versant.

8.2 Partenariat FDAAPPMA-Syndicat Mixte de la Marne Moyenne (S3M)

Dans le cadre de la future signature du Contrat de territoire Marne Moyenne porté par le S3M, la Fédération souhaite formaliser, via le règlement de ce contrat, un partenariat déjà en place depuis plusieurs années. Cette démarche vise à acter la collaboration entre les deux structures sur différents projets, notamment les actions de diagnostic et de restauration d'annexes hydrauliques, ainsi que sur d'autres études techniques en lien avec les missions de la Fédération.

9. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

9.1 Mise en place et actualisation de Géopêche

L'Association régionale des Fédérations départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la région Grand Est (ARGE) regroupe les 10 départements de la région Grand Est (Ardennes, Aube, Bas-Rhin, Marne, Haute-Marne, Meuse, Meurthe et Moselle, Moselle, Vosges, Haut-Rhin et Bas-Rhin). L'ARGE, en partenariat avec l'Union Réciprocaire du Nord-Est (URNE), a rejoint le projet de carte interactive Géopêche et effectué son lancement fin décembre 2025. Ainsi, les 10 FDAAPPMA qui composent l'ARGE contribuent à la mise en place et l'actualisation de l'outil qu'est Géopêche dans le Grand-Est.

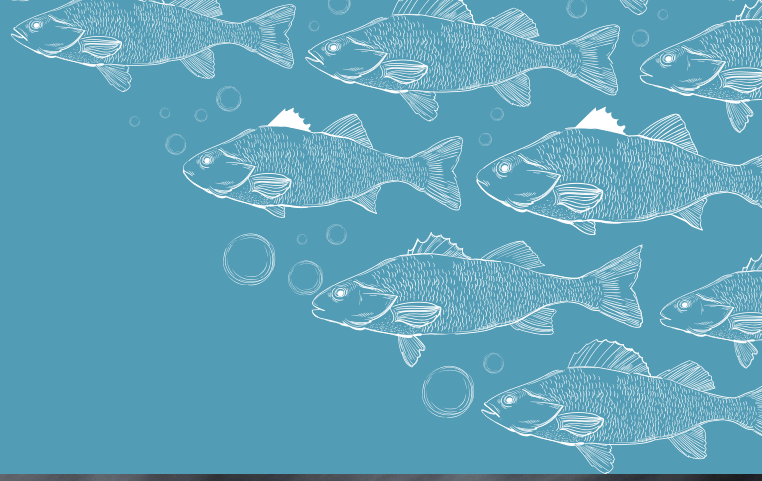
Depuis décembre 2025, la FDAAPPMA51 transmet des couches cartographiques mise à jour des parcours de pêche et réserves de pêche au sein du département. De prochaines données seront transmises dans le but d'étayer le nombre d'informations disponibles, par exemple sur les limites de catégories piscicoles et les dépositaires des cartes de pêche. À termes, une grande diversité d'informations sera disponible, autour d'une soixantaine de catégories consultables sur le site Géopêche :

Sachant que Géopêche possède aussi un outil analytique « Analyfish » basé sur les carnets de capture que renseignent directement les pêcheurs. À cela s'ajoute toute la réglementation en vigueur pour la pêche de loisir.



Source FNPF

BILAN FINANCIER ET BUDGET



14 564 765 322

14 456 876

204 554 003

12 000 000

1 000 000 000

5 322

876

003

000

000



BILAN ACTIF

FDAAPPMA 51

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				39,12		36,57
Terrains	298 241,63		298 241,63		239 941,63	
Constructions	809 293,46	533 892,00	275 401,46		314 497,45	
Inst. techniques, matériel et outillages ...		19 614,77	-19 614,77		-15 135,10	
Autres immobilisations corporelles	485 623,50	296 978,38	188 645,12		146 240,10	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,01		0,01
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	180,49		180,49		180,49	
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 593 339,08	850 485,15	742 853,93	39,13	685 724,57	36,58
Stocks et en-cours						
Créances				5,78		3,23
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	109 091,24		109 091,24		60 064,10	
Charges constatées d'avance	697,99		697,99		443,90	
Valeurs mobilières de placement	465 663,50	822,29	464 841,21	24,49	479 452,50	25,58
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	580 972,77		580 972,77	30,60	648 895,91	34,62
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	1 156 425,50	822,29	1 155 603,21	60,87	1 188 856,41	63,42
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	2 749 764,58	851 307,44	1 898 457,14	100	1 874 580,98	100



BILAN PASSIF

FDAAPPMA 51

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		17,85		18,08
Fonds propres statutaires	338 914,28		338 914,28	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	1 328 821,50	69,99	1 279 936,60	68,28
Excédent ou déficit de l'exercice	38 306,36	2,02	48 884,90	2,61
Situation nette (sous-total)	1 706 042,14	89,86	1 667 735,78	88,97
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	73 023,53	3,85	71 963,79	3,84
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	1 779 065,67	93,71	1 739 699,57	92,80
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés				
Fournisseurs, factures non parvenues	31 246,01	1,65	50 843,44	2,71
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	24 068,53	1,27	22 382,45	1,19
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	64 076,93	3,38	61 655,52	3,29
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	119 391,47	6,29	134 881,41	7,20
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 898 457,14	100	1 874 580,98	100



COMPTE DE RÉSULTAT

FDAAPPMA 51

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	31 905,38	26 538,00	5 367,38	20,23
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	300 640,00	254 083,10	46 556,90	18,32
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	287 387,58	257 305,75	30 081,83	11,69
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		4 842,20	-4 842,20	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	6 026,06	660,01	5 366,05	813,03
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	625 959,02	543 429,06	82 529,96	15,19
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	138,53	567,77	-429,24	-75,60
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	225 415,42	198 985,10	26 430,32	13,28
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	8 066,74	8 049,61	17,13	0,21
Salaires	232 018,80	209 898,55	22 120,25	10,54
Cotisations sociales	84 830,07	74 573,22	10 256,85	13,75
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	68 922,70	60 950,17	7 972,53	13,08
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	3 935,48	5 426,40	-1 490,92	-27,48
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	623 327,74	558 450,82	64 876,92	11,62
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 631,28	-15 021,76	17 653,04	117,52



COMPTE DE RÉSULTAT

FDAAPPMA 51

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	23 200,98	12 369,58	10 831,40	87,56
Autres intérêts et produits assimilés	6 797,39	12 008,35	-5 210,96	-43,39
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	29 998,37	24 377,93	5 620,44	23,06
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	822,29		822,29	
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	822,29		822,29	
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	29 176,08	24 377,93	4 798,15	19,68
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	31 807,36	9 356,17	22 451,19	239,96
Produits exceptionnels (V)	6 499,00	127 956,27	-121 457,27	-94,92
Charges exceptionnelles (VI)		88 427,54	-88 427,54	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	6 499,00	39 528,73	-33 029,73	-83,56
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	662 456,39	695 763,26	-33 306,87	-4,79
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	624 150,03	646 878,36	-22 728,33	-3,51
EXCÉDENT OU DÉFICIT	38 306,36	48 884,90	-10 578,54	-21,64
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	16 291,04		16 291,04	
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	16 291,04		16 291,04	
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	16 291,04		16 291,04	
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	16 291,04		16 291,04	
TOTAL	38 306,36	48 884,90	-10 578,54	-21,64

FEDERATION DE LA MARNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Z.A.C du Mont Michaud
14 rue Clément Ader (51470) SAINT MEMMIE
☎03.26.70.50.52

RAPPORT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE POUR L'EXERCICE COMPTABLE 2025

En vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par l'Assemblée Générale,

Nous, membres de la commission de contrôle, sommes rendus à Saint-Mémmie, au bureau de la Fédération le 5 mars 2026 à 10 H.00.

Tous les documents comptables ont été mis à notre disposition et nous avons pu, en toute impartialité, examiner tous les comptes de la Fédération qui nous ont été présentés.

Nous nous sommes fait donner de nombreuses précisions sur la ventilation des charges et produits.

Toutes ces vérifications et demandes d'explication ont démontré la stricte exactitude et la parfaite présentation de la comptabilité.

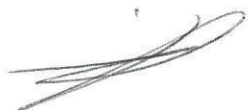
En conséquence de ces contrôles effectués, nous, membres de la commission de contrôle, proposons de donner quitus de sa gestion au trésorier, et demandons de bien vouloir approuver les comptes qui vous ont été présentés.

Nous adressons nos vives félicitations au trésorier ainsi qu'au personnel permanent de la Fédération pour l'excellente tenue de la comptabilité.

Le membre de la Commission de contrôle,

Le membre de la Commission de Contrôle,

M. Alain PIERRE



M. Jean Louis SAMUEL



BUDGET PREVISIONNEL 2026

budget validé en conseil d'administratin du 13/03/2026

PRODUITS	prévisions 2026	réalisé 2025	CHARGES	prévisions 2026	réalisé 2025
PRESTATIONS DE SERVICES			ACHAT		
. Pêches electriques	26 000,00 €	26 751,83 €	. Achats non stockés (EDF ,eau,carburant, impression cartes , pt equipement ...)	24 150,00 €	19 904,44 €
. Animations pêche	4 000,00 €	3 960,00 €			
. Location bureau	5 000,00 €	1 193,55 €			
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			AUTRES CHARGES EXTERNES		
. Travaux d'entretien et de restauration des rivières (FNPF-AESN)	0,00 €	87 006,89 €	. Locations matériels	4 500,00 €	4 478,08 €
. Technique (FNPF-AESN)	42 595,00 €	2 374,87 €	. Travaux d'entretien (véhicules, batiments, matériels)	34 270,00 €	25 836,84 €
. Garderie (FNPF)	790,00 €	617,00 €	. Travaux d'entretien, d'aménagement et de restauration de rivières	0,00 €	62 928,69 €
. Communication (FNPF)	4 245,00 €	6 500,00 €	. Assurances	10 185,00 €	8 734,16 €
. Aide à l'emploi (FNPF 140000+AESN 50000)	190 000,00 €	190 407,00 €	. Etude	16 390,00 €	2 136,00 €
AUTRES PRODUITS			. Social, documentation	550,00 €	157,00 €
. Cotisations fédérales	264 400,00 €	263 586,90 €	. Gardes-particuliers AAPPMA	2 950,00 €	3 861,19 €
. Produit URNE	22 000,00 €	23 800,68 €	. Gardes fédéraux	1 500,00 €	591,00 €
. Transactions sur PV (réglementation et pollution)	3 500,00 €	6 026,06 €	. Personnel extérieur à la fédération	0,00 €	0,00 €
. Quote part subvention	13 700,00 €	13 734,24 €	. Honoraires avocat et expert comptable	13 600,00 €	7 954,77 €
PRODUITS FINANCIERS			. Promotion loisirs pêche	22 420,00 €	35 016,75 €
. Intérêts sur livrets	6 800,00 €	6 797,39 €	. Transport sur achats	0,00 €	0,00 €
. Revenus sur VMP	20 155,00 €	23 200,98 €	. Déplacements, indemnités	29 650,00 €	30 946,47 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS			. Frais postaux, téléphone	7 860,00 €	7 609,42 €
. Produits exceptionnels	28 990,00 €	6 499,00 €	. Frais bancaires	1 100,00 €	1 071,28 €
. Produits sur excercice antérieur	0,00 €	0,00 €	. Abonnements, cotisations	9 340,00 €	6 326,02 €
. Produits cessions d'éléments d'actifs	0,00 €	0,00 €	. Aide aux baux de pêche	8 000,00 €	8 001,84 €
			IMPOTS-TAXES		
			. Formation personnel fédéral	10 000,00 €	2 440,63 €
			. Impôts fonciers et locaux	5 760,00 €	5 626,11 €
			CHARGES DU PERSONNEL		
			. Salaires et charges sociales	330 850,00 €	316 848,87 €
			AUTRES CHARGES		
			. Frais assemblee générale et autres	15 900,00 €	3 935,48 €
			. Subvention repeuplement		0,00 €
			CHARGES FINANCIERES		
			. Intérêts sur emprunt	0,00 €	0,00 €
			. Moins-value/cession obligations	0,00 €	0,00 €
			CHARGES EXCEPTIONNELLES		
			. Charges sur exercices antérieurs	600,00 €	0,00 €
			. Charges exceptionnelles	5 100,00 €	0,00 €
			DOTATIONS AUX AMORTIS.		
			. Dotations aux amortissements	77 500,00 €	69 744,99 €
TOTAL	632 175,00 €	662 456,39 €	TOTAL	632 175,00 €	624 150,03 €

GLOSSAIRE

- AAPPMA** : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- AESN** : Agence de l'Eau Seine-Normandie
- APAVE** : Organisme de certification des risques techniques, humains et environnementaux
- APN** : Atelier Pêche Nature
- ARGE** : Association Régionale du Grand Est
- CENCA** : Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne Ardenne
- CMRO** : Canal Marne au Rhin Ouest
- CODERST** : Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques
- COPIL** : Comité de pilotage
- COTECH** : Comité technique
- CRE** : Comité de la Ressource en Eau de la Marne
- CTEC** : Contrat Territorial Eau et Climat
- DCE** : Directive Cadre sur l'Eau
- DDT** : Direction Départementale des Territoires
- DIG** : Déclaration d'Intérêt Général
- DPDGMA** : Direction du Patrimoine Départementale de Gestion des Milieux Aquatiques
- DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- DRIEE** : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
- EEDD** : Education à l'Environnement et Développement Durable
- EEE** : Espèce Exotique Envahissante
- EREA** : Ecole Régionale d'Enseignement Adapté
- FDC51** : Fédération départementale des chasseurs de la Marne
- FDAAPPMA** : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- FNPF** : Fédération Nationale de la Pêche en France
- GPP** : Garde pêche particulier
- OFB** : Office Français pour la Biodiversité (ancienne Agence Française pour la Biodiversité)
- ONDE** : Observatoire National Des Etiages
- ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- OFC** : Office de Tourisme de Châlons en Champagne
- PAOT** : Plan d'Action Opérationnel Territorialisé
- PAPI** : Programme d'Actions et de Préventions des Inondations
- PDPG** : Plan Départemental Pour la Protection des Milieux Aquatiques et la Gestion des Ressources Piscicoles
- PCR** : Polymerase Chain Réaction (en français, réaction de polymérisation en chaîne)
- PNR MR** : Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims
- PPRI** : Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation
- RAMSAR** : Convention relative aux zones humides d'importance internationale. Traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour leur conservation et utilisation
- MCN** : Maison Chasse Nature
- S3M** : Syndicat Mixte de la Marne Moyenne
- SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SDDEA** : Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube
- SIABAVES** : Syndicat Intercommunale d'Aménagement des Bassins Aisne, Vesle, Suipe
- SMAH** : Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
- SMAVAS** : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure
- SNSAPL** : Syndicat National des Structures Associatives du Loisir Pêche
- SNDLP** : Schéma National de Développement du Loisir Pêche
- STEP** : Station d'épuration
- TLC** : Taille Légale de Capture
- UBRM** : Union des Bassins Rhin Meuse
- UFBSN** : Union des Fédérations du Bassin Seine Normandie
- URNE** : Union Régionale du Nord Est
- VNF** : Voies Navigables de France



**FÉDÉRATION DE LA MARNE POUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

 *14 rue Clément Ader - 51470 SAINT-MEMMIE*



contact@peche51.fr



03 26 70 50 52



www.peche51.fr